

Chapitre 1

Évolution des politiques et du soutien agricoles

Au début de ce chapitre, les principaux développements économiques – et des marchés qui forment le cadre de la mise en œuvre des politiques agricoles – sont analysés. Ensuite, le chapitre fournit un aperçu des principaux changements et des nouvelles initiatives dans le domaine des politiques agricoles en 2015-16 dans les pays de l'OCDE et dans les pays émergents-clés couverts par ce rapport. Enfin, ce chapitre évalue les développements du soutien à l'agriculture (estimé en utilisant la méthodologie des estimations de soutien aux producteurs de l'OCDE) en ce qui concerne son niveau, sa structure et leur évolution dans le temps dans les pays de l'OCDE et dans les pays émergents couverts par ce rapport.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Principales évolutions de l'économie et des marchés

La croissance mondiale a fléchi en 2015 pour s'établir aux alentours de 3 %, le ralentissement des économies émergentes l'ayant emporté sur la modeste reprise des économies développées (tableau 1.1). Le Brésil et la Fédération de Russie sont entrés dans une profonde récession et la contraction actuelle de l'activité en République populaire de Chine (ci-après « la Chine »), conjuguée à la faiblesse des prix des produits de base, pèse sur l'activité des grands partenaires commerciaux et pays exportateurs de produits de base, et renforce le climat d'incertitude sur les marchés de capitaux.

Tableau 1.1. **Indicateurs économiques clés**
Total OCDE, sauf indication contraire, en pourcentage

	Moyenne 2003-12	2013	2014	2015
Croissance du PIB réel¹				
Monde ²	4.0	3.2	3.3	2.9
OCDE ²	1.7	1.2	1.9	2.0
États-Unis	1.8	1.5	2.4	2.4
Zone euro	0.9	-0.3	0.9	1.5
Japon	0.8	1.6	-0.1	0.6
Non-OCDE ²	6.7	5.0	4.7	3.7
Brésil	3.8	2.7	0.2	-3.1
Chine	10.5	7.7	7.3	6.8
Colombie	4.7	4.9	4.6	2.8
Indonésie	5.7	5.6	5.0	4.7
Russie	4.7	1.3	0.6	-4.0
Afrique du Sud	3.4	2.2	1.5	1.5
Écart de production³	-0.3	-2.5	-2.2	-1.8
Taux de chômage⁴	7.0	7.9	7.3	6.8
Inflation⁵	1.0	1.4	1.5	0.8
Croissance du commerce mondial	5.6	3.3	3.4	2.0

1. En moyenne annuelle; dans les trois dernières colonnes figure la variation en glissement annuel.

2. Moyenne mobile pondérée par le PIB, en parités de pouvoir d'achat.

3. Pourcentage du PIB potentiel. Un écart de production correspond à la différence entre le produit intérieur brut (PIB) réel et potentiel, comme pourcentage du PIB potentiel.

4. Pourcentage de la population active.

5. Déflateur de la consommation privée. En moyenne annuelle; variation en glissement pour les 3 dernières colonnes.

Source : OCDE (2015), *Perspectives économiques de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, DOI : http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2015-2-fr. Dernière mise à jour le 2 décembre 2015.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933379293>

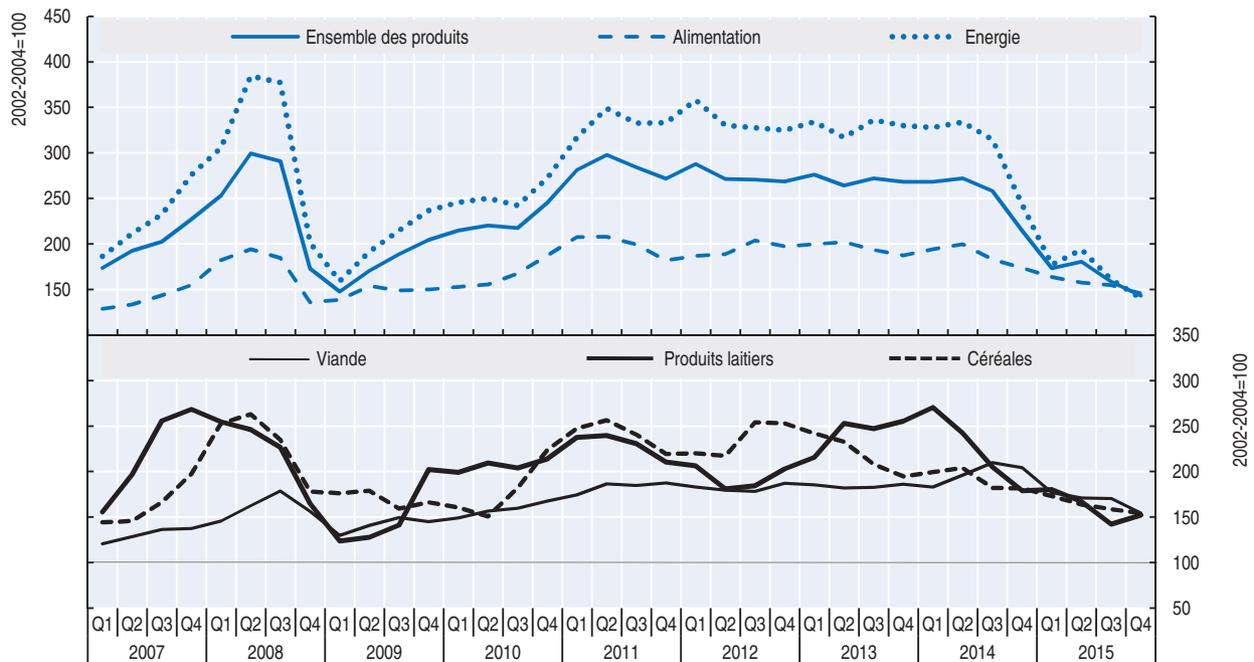
Dans les économies de la zone OCDE, la croissance s'est stabilisée autour de 2 % grâce au redressement de l'augmentation de la consommation privée. La reprise s'est poursuivie aux États-Unis, soutenue par le renforcement du marché de l'emploi et la hausse des dépenses des ménages. La croissance dans ce pays a été plus ferme que dans la plupart des autres économies de la zone OCDE. Dans la zone euro et au Japon, bien qu'elle se soit

améliorée en 2015, elle a été plus faible que ne le laissaient espérer la baisse des prix du pétrole, des taux de change favorables et une politique monétaire très expansionniste. La croissance dans la zone euro a été soutenue par la demande intérieure et les exportations, mais elle est freinée du fait que l'investissement ne s'intensifie pas de manière continue. La forte chute de la demande de la Chine et d'autres pays d'Asie, ainsi que l'atonie de la consommation privée, ont mis un coup d'arrêt à l'expansion au Japon.

Les échanges mondiaux ont nettement ralenti en 2015, pour partie en écho au tassement de la croissance du PIB mondial. Cependant, une grande partie du recul par rapport à 2014 est imputable à la baisse des importations en volume dans les économies non membres de l'OCDE, principalement la Chine, la Fédération de Russie et le Brésil. Le phénomène a contribué à un affaiblissement de la demande dans les économies avancées (OCDE, 2015).

En 2015, les prix mondiaux des produits de base ont continué de diminuer, ce qui s'explique par une offre abondante, des perspectives de croissance plus modestes dans les économies émergentes et la fermeté du dollar des États-Unis (graphique 1.1 ; voir aussi encadré 1.5). Les prix de l'énergie ont baissé de 45 % par rapport à 2014. Ceux du pétrole brut se sont effondrés sous l'effet de la contraction de la demande et d'une augmentation sans précédent des approvisionnements, en particulier de la production d'huiles de schiste en Amérique du Nord. Les prix moyens du baril de pétrole se sont établis en 2015 à leur plus bas niveau annuel depuis 2004, à savoir 50.8 USD approximativement, soit un recul de 47 % par rapport à 2014, et ils ont continué de chuter en janvier 2016 pour se situer à 30 USD. Les prix des métaux, des minerais et des produits agricoles végétaux sont corrélés

Graphique 1.1. Évolution des prix mondiaux des produits de base, 2007 à 2015



1. La partie supérieure du graphique se lit sur l'échelle de gauche et la partie inférieure sur l'échelle de droite.

2. Année de base 2002-04.

Source : FMI (2016), *Commodity Market Review*, Washington, DC : Fonds monétaire international pour les indices sur l'ensemble des produits, l'alimentation et l'énergie : <http://www.imf.org/external/np/res/commod/index.aspx> ; FAO (2016), FAO, *Base de données sur les indices de prix alimentaires*, Rome : pour les indices de la viande, des produits laitiers et des céréales. Année de base 2002-04 = 100, <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377759>

et ont tous décliné à différents degrés. Ceux des métaux ont continué de baisser pour la quatrième année consécutive, à la suite d'un ralentissement de la demande (notamment en Chine et dans d'autres économies émergentes), d'une offre en hausse continue et de stocks (toujours) élevés pour la plupart des métaux. La diminution des prix des engrais est quant à elle imputable à une capacité de production excédentaire, à la baisse des prix de l'énergie (notamment du gaz naturel aux États-Unis) et à un fléchissement de la demande. Le recul de la demande d'engrais est dû à la contraction de la rentabilité des exploitations agricoles, à la baisse des prix des végétaux et à la dépréciation des monnaies de grands pays importateurs (Banque mondiale, 2016).

Poursuivant leur déclin, les prix mondiaux des produits agricoles de base ont diminué d'un tiers par rapport aux sommets atteints en 2011-12 (mais ils restent encore au-dessus du niveau des prix du début des années 2000). Ce phénomène s'explique par des conditions de production favorables (malgré un épisode El Niño prononcé toujours en cours), la fermeté du dollar des États-Unis, le niveau peu élevé des prix de l'énergie et des engrais, des stocks abondants (imputables au rendement satisfaisants des cultures ces deux dernières campagnes) et la croissance modeste de la production de biocarburants. En particulier, la diminution des prix du pétrole a aussi contribué à une réduction des coûts et a limité l'incitation économique à utiliser les végétaux cultivés pour produire des biocarburants de première génération.

Les prix des produits alimentaires ont reculé de 12 % environ entre janvier 2015 et janvier 2016. Ceux de l'ensemble des céréales sont revenus à des niveaux similaires à ceux du début 2007, après plusieurs années de hausse de la production et des stocks. Ils sont 14 % plus bas qu'il y a un an et près de 40 % en-deçà des sommets atteints début 2011.

La demande ayant été faible tout au long de 2015, les prix de la viande se sont situés à leur plus bas niveau depuis début 2010. Ce reflux fait suite à une longue période de hausses continues et, parfois, de volatilité, entamée en 2002.

Consécutivement au recul de la demande et à l'augmentation de la production dans le monde, les prix de la totalité des produits laitiers ont continué à baisser, après avoir culminé début 2014. Les principaux facteurs sont le recul de la demande d'importations de la Chine, la poursuite de l'augmentation de la production chez les grands exportateurs et l'interdiction d'importer dans la Fédération de Russie des produits laitiers provenant de l'Union européenne, des États-Unis et d'Australie. La suppression des quotas laitiers dans l'Union européenne, en mars 2015, a permis un accroissement de la production laitière totale de l'Union (OCDE/FAO, 2016).

En moyenne, la baisse des prix des produits agricoles de base sur les marchés internationaux creuse l'écart entre les prix intérieurs et les prix aux frontières dans la plupart des pays. La fermeté du dollar des États-Unis compense l'effet de cette baisse dans une certaine mesure, en particulier dans les pays dont la monnaie s'est davantage dépréciée vis-à-vis de cette devise (encadré 1.5).

Évolution des politiques agricoles

En 2015 et début 2016, l'attention de la communauté internationale s'est largement portée sur des questions concernant le secteur et la politique agricoles des différents pays. En 2015 ont été adoptés les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et se sont tenues la 10^e Conférence ministérielle de l'OMC et la 21^e Conférence annuelle des Parties à la CCNUCC (COP21). En 2016, les ministres et représentants de 47 pays se sont

rassemblés à l'OCDE à l'occasion de la réunion de son Comité de l'agriculture au niveau ministériel (encadré 1.1). La présente section porte sur l'évolution récente des politiques agricoles, examinée à la lumière des résultats de ces réunions. Des précisions sur l'évolution de la politique agricole de chacun des pays analysés dans ce rapport sont fournies dans les aperçus qui suivent ce chapitre, ainsi que dans la version longue des chapitres par pays consultable en ligne.

**Encadré 1.1. Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel
7-8 avril 2016
Des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient**

Les ministres de l'Agriculture et représentants des 34 pays membres de l'OCDE et de l'Union européenne, de l'Afrique du Sud, de l'Arabie Saoudite, de l'Argentine, du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Indonésie, de la Lettonie, de la Lituanie, du Pérou, de la Roumanie, de l'Ukraine et du Viet Nam, ainsi que les représentants de plusieurs organisations internationales, se sont réunis à l'OCDE pour examiner les opportunités et les problèmes qui se présentent au secteur agricole et alimentaire mondial et pour étudier les réponses que les pouvoirs publics pourraient apporter afin que les entreprises agricoles et alimentaires soient compétitives, durables, productives et résilientes.

À l'issue de leur réunion, les ministres ont présenté une Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient, dans laquelle plusieurs objectifs partagés sont assignés au secteur agricole et alimentaire :

- Assurer à tous les consommateurs un accès fiable à des aliments sûrs, sains et nutritifs.
- Permettre aux producteurs, petits ou grands, hommes ou femmes, où qu'ils soient, d'opérer dans un système commercial mondial transparent et ouvert, et de saisir les opportunités que leur offre le marché pour améliorer leur niveau de vie.
- Contribuer à une utilisation des ressources et à une productivité durables, aux solutions à apporter au changement climatique, à la résilience face au risque et à la fourniture de biens publics et de services écosystémiques.
- Concourir au développement et à une croissance inclusive, à l'intérieur des pays et entre eux.

Les ministres sont aussi convenus d'un ensemble de *principes*, pour garantir que les objectifs partagés soient pris en compte dans une approche intégrée des politiques agricole et alimentaire. En particulier, ils ont estimé que les politiques devaient :

- Concorder avec les mesures visant l'économie dans son ensemble, notamment dans les domaines de la croissance, du développement, des échanges, de l'investissement, de l'emploi, du bien-être et de l'environnement. Des efforts spécifiques sont nécessaires, en particulier dans les pays en développement, pour offrir au secteur des conditions plus propices (de la santé à l'éducation en passant par les infrastructures physiques et les droits fonciers), pour encourager des investissements publics et privés indispensables et pour permettre aux exploitations de toute taille, y compris aux petites, de choisir la trajectoire de croissance qui leur offre le plus de perspectives.
- Être transparentes (prévoir des objectifs précis et définir les bénéficiaires), ciblées (viser des résultats déterminés), adaptées (être proportionnées au résultat souhaité), flexibles (tenir compte de situations et priorités variées dans le temps et dans l'espace), cohérentes (concorder avec les règles et obligations multilatérales) et équitables (à l'intérieur des pays et entre eux), tout en garantissant que l'utilisation des modestes ressources gouvernementales est profitable.

**Encadré 1.1. Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel
7-8 avril 2016 (suite)**

Des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient

- Concourir à un meilleur fonctionnement du système commercial multilatéral, qui sera propice à une plus forte intégration du secteur, de manière à ce que les fournisseurs compétitifs soient à même d'essayer de tirer parti des débouchés commerciaux dans des conditions équitables, transparentes, conformes aux mécanismes du marché et non discriminatoires. Cela permettra au secteur de mettre les bienfaits des échanges au service d'une croissance économique inclusive, du développement durable et de la sécurité alimentaire mondiale, tout en respectant les principes de la conduite responsable des entreprises.
- Faire de l'innovation une priorité pour parvenir à une croissance durable de la productivité, moyennant notamment le changement organisationnel, la coopération intersectorielle, l'augmentation des investissements publics et privés dans la recherche-développement, l'adoption et le transfert de technologies, l'enseignement et la formation, et les services de conseil.
- Encourager les systèmes de production qui utilisent de façon durable l'eau, les terres, les forêts, l'énergie, les sols et la biodiversité disponibles, et qui améliorent la santé des animaux, des végétaux et des humains.
- Stimuler la résilience des agriculteurs face au risque, pour leur permettre de résister à des événements imprévisibles plus fréquents, comme les chocs liés aux conditions météorologiques, les épizooties et la volatilité des marchés.

Les ministres ont aussi noté qu'un dialogue ouvert était utile pour que les pays parviennent à se comprendre et à se faire confiance mutuellement, et ils ont souligné qu'il était important de renforcer la coopération internationale, notamment dans les domaines des échanges, de l'investissement, de l'innovation et du changement climatique. Ils ont salué le rôle important que joue l'OCDE à l'appui des efforts de réforme de ses membres et, de plus en plus, des pays partenaires, dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation.

Enfin, les ministres ont invité l'OCDE à intensifier les efforts qu'elle consacre à la constitution d'une solide base d'éléments concrets sur les meilleures panoplies de mesures à adopter pour atteindre les objectifs partagés et ils ont noté les priorités auxquelles l'OCDE devait accorder d'urgence son attention.

Les textes complets de la Déclaration et du résumé des discussions et des résultats de la réunion préparé par les co-présidents, le Ministre de la France Stéphane Le Foll et le Secrétaire d'état des États-Unis Tom Vilsack, peuvent être consultés à l'adresse www.oecd.org/fr/agriculture/ministerielle/. La prochaine réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel aura lieu dans cinq ou six ans.

Source : OCDE (2016b).

Le début 2016 marque aussi une étape dans la série des rapports Politiques agricoles : suivi et évaluation de l'OCDE, puisque l'arrivée du Viet Nam porte à 50 le nombre de pays pris en compte. La présente édition est la 29^e dans cette collection consacrée au suivi et à l'évaluation de la politique agricole de différents pays, et la quatrième qui englobe à la fois les pays membres de l'OCDE et certaines économies émergentes. Elle s'intéresse à des pays de six continents, dont les 34 membres de l'OCDE, les sept États membres de l'Union européenne qui n'appartiennent pas à l'Organisation et neuf économies émergentes. Dans la majeure partie du rapport, l'Union européenne est considérée comme une seule et même région économique.

Compte tenu de la couverture géographique étendue du rapport, les pays étudiés sont divers et varient par le poids de l'agriculture dans leur économie, la structure et l'orientation du secteur, et l'abondance des ressources naturelles dont la production agricole est tributaire. Nonobstant ces différences, les enjeux auxquels l'agriculture est

confrontée dans ces pays et qui motivent leur politique agricole sont globalement les mêmes : assurer la viabilité économique du secteur agricole ; produire des aliments nutritifs en quantités suffisantes pour répondre aux besoins de la population ; et améliorer les résultats du secteur du point de vue de la préservation de l'environnement et de la durabilité. Selon les rôles que joue l'agriculture dans l'économie du pays, la stratégie des pouvoirs publics n'accorde pas partout la même importance à ces différents enjeux.

Si les ODD de l'ONU et la COP 21 mettent l'accent sur les deuxième et troisième enjeux, assurer la viabilité économique du secteur agricole reste un objectif important. Dans la majorité des pays étudiés dans le présent rapport, la stratégie des pouvoirs publics insiste sur le soutien aux producteurs. Un certain nombre de pays continuent de soutenir les prix du marché au moyen de mesures aux frontières et de mesures visant le marché intérieur, et plusieurs subventionnent l'achat d'intrants variables et l'acquisition de capital fixe¹. Les subventions en faveur des intrants variables et les prêts bonifiés sont particulièrement importants dans les économies émergentes. D'autres pays apportent désormais un soutien aux producteurs à l'aide d'instruments d'action qui n'influencent pas directement leurs décisions de production. Par exemple, les **États-Unis** et le **Canada** privilégient les mesures qui atténuent les risques de diminution du chiffre d'affaires et du revenu. L'**Union européenne** et la **Suisse** mettent l'accent sur des paiements directs, dont le versement aux agriculteurs est souvent subordonné au respect de critères de préservation de l'environnement et de durabilité.

Au contraire, une minorité de pays préfère faire en sorte que le soutien apporté contribue à créer des conditions d'activité bénéfiques à l'agriculture. Ainsi, l'**Afrique du Sud**, l'**Australie**, le **Chili**, la **Nouvelle-Zélande** et le **Viet Nam** axent leurs instruments d'action sur les services d'intérêt général assimilables à des biens publics.

Davantage d'économies émergentes étant prises en compte dans ce rapport, les problèmes de sécurité alimentaire sont plus présents parmi les enjeux auxquels les politiques agricoles tentent de répondre. Certains pays s'efforcent d'améliorer la sécurité alimentaire en accroissant leur taux d'auto-provisionnement, néanmoins les instruments utilisés pour assurer l'autosuffisance peuvent compromettre l'objectif initial de sécurité alimentaire dans une perspective de long terme. Quelques pays ont établi des objectifs précis en termes d'auto-provisionnement alimentaire. Par exemple, la **Chine** vise un auto-provisionnement en blé et en riz de 95 %. L'**Indonésie** ambitionne de devenir auto-suffisante en riz, maïs, soja, sucre et viande bovine, soit cinq produits alimentaires de base. La **Fédération de Russie** a défini des objectifs compris entre 80 % et 95 % en ce qui concerne les céréales, le sucre, les huiles végétales, la viande, le lait et les produits halieutiques et aquacoles.

L'auto-provisionnement est aussi un enjeu de la politique agricole de certains pays membres de l'OCDE. Au **Japon**, le nouveau Plan fondamental pour l'alimentation, l'agriculture et les zones rurales fixe l'objectif d'auto-provisionnement à 45 % en offre de calories et à 73 % en valeur à la production d'ici 2025. En **Corée**, le Plan de développement pour l'agriculture, les communautés rurales et l'industrie alimentaire (2013-17) définit un taux d'auto-provisionnement en céréales quantitatif de 30 %. D'autres membres de l'OCDE œuvrent à leur auto-provisionnement sans indiquer d'objectifs précis. Par exemple, le Plan de développement agricole 2013-18 du **Mexique** prévoit d'accroître la production agricole et l'auto-provisionnement en ce qui concerne les principales céréales et les principaux oléagineux, et d'effacer le déficit des échanges agroalimentaires.

La **Suisse** ambitionne de maintenir son taux d'auto-provisionnement au niveau actuel (aux alentours de 50 %, mesuré en calories), mais n'a pas fixé d'objectifs par produits de base. La **Turquie** considère la sécurité de la production agricole et des approvisionnements comme un domaine stratégique.

Les possibilités offertes par l'agriculture, entre autres, pour assurer la sécurité alimentaire sont soulignées dans les nouveaux objectifs de développement durable (ODD) adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 (synthétisés dans l'encadré 1.2). Si les ODD sont en majorité soit directement, soit indirectement en rapport avec l'agriculture, le deuxième, qui appelle à éliminer la faim, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer la nutrition et à promouvoir une agriculture durable, la concerne au premier chef. Les cibles correspondantes sont le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires, la correction des restrictions commerciales internationales, le renforcement de l'investissement en faveur des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies, ainsi que la mise en œuvre de systèmes et de pratiques de production alimentaire viables d'ici 2030.

Encadré 1.2. **Évaluation de l'importance des objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'agriculture**

Le 25 septembre 2015, 17 nouveaux objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les Nations Unies à l'occasion de leur sommet sur le développement durable. Étant donné qu'il existe une relation étroite entre, d'une part, l'agriculture et le développement rural et, d'autre part, la réduction de la pauvreté, de la faim et de malnutrition partout dans le monde, la majorité des ODD, répertoriés ci-dessous, concerne directement ou indirectement l'agriculture et la politique agricole.

Objectifs, dans leur formulation abrégée¹

1. Pas de pauvreté : Inclut des cibles d'éradication de l'extrême pauvreté (revenus inférieurs à moins de 1.25 USD par jour) et de réduction de la pauvreté d'au moins 50 % (dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales) d'ici 2030. Il est également fait référence à la propriété et au contrôle des terres, ainsi qu'aux ressources naturelles.

2. Faim « zéro » : Comporte de nombreuses cibles pertinentes, notamment l'élimination de la faim et de la malnutrition, le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits producteurs alimentaires, la correction des restrictions commerciales internationales, le renforcement de l'investissement en faveur des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies, ainsi que la mise en œuvre de systèmes et de pratiques de production alimentaire viables d'ici 2030.

3. Bonne santé et bien-être : Englobe la réduction du nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol.

4. Éducation de qualité : Prévoit entre autres que tous les élèves acquièrent, d'ici 2030, les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable.

5. Égalité entre les sexes : Inclut l'éradication de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, y compris concernant la propriété foncière.

6. Eau propre et assainissement : Comprend l'amélioration de la qualité de l'eau grâce à la réduction de la pollution, et la protection des écosystèmes liés à l'eau. S'applique à l'efficacité avec laquelle l'eau est utilisée en agriculture.

7. Énergie propre et d'un coût abordable : Cible un accroissement substantiel de la part des énergies renouvelables et le doublement du taux d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le monde d'ici 2030.

Encadré 1.2. Évaluation de l'importance des objectifs de développement durable des Nations Unies pour l'agriculture (suite)

8. Travail décent et croissance économique : Comporte des cibles pertinentes concernant le taux de croissance économique durable par habitant, l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation des ressources, ainsi que l'accès aux services financiers et d'assurance.

9. Industrie, innovation et infrastructure : Les cibles intéressant l'agriculture sont, entre autres, la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente, l'accroissement de l'accès des PME aux services financiers et leur intégration dans les chaînes de valeur, ou encore l'encouragement de l'innovation.

10. Réduction des inégalités : Suppose d'obtenir progressivement, d'ici 2030, une croissance durable des revenus des 40 % les plus pauvres de la population à un rythme plus rapide que le revenu moyen national.

11. Villes et collectivités durables : Prévoit entre autres de soutenir des liens économiques, sociaux et écologiques positifs entre zones urbaines, péri-urbaines et rurales, moyennant le renforcement de la planification du développement régional et national.

12. Consommation et production responsables : Inclut la réduction du volume de déchets alimentaires et des pertes de produits alimentaires, l'utilisation rationnelle des ressources naturelles, la gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et des déchets, et la réduction des subventions aux combustibles fossiles.

13. Action contre les changements climatiques : Cible le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques et la mobilisation, ensemble, de 100 milliards USD par an d'ici à 2020 afin de faciliter l'adoption par les pays en développement de mesures d'atténuation des changements climatiques.

14. Vie aquatique : Inclut la prévention et la nette réduction, d'ici 2025, de la pollution marine, et en particulier de la pollution par les nutriments ; la réglementation efficace de la pêche, de façon à garantir des pratiques halieutiques durables ; et l'interdiction de certaines subventions à la pêche d'ici 2020.

15. Vie terrestre : Cible la préservation et l'exploitation durable des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, tels que les zones humides, ainsi que la promotion de la gestion durable des forêts, notamment en mettant un terme à la déforestation, d'ici à 2020, la lutte contre la désertification et la restauration des terres et sols dégradés, d'ici à 2030, ainsi que la prévention de l'appauvrissement de la biodiversité.

16. Paix, justice et institutions efficaces : Vise une réduction notable de la corruption sous toutes ses formes et la mise en place d'institutions transparentes, comptables et efficaces à tous les niveaux.

17. Partenariats pour la réalisation des objectifs : Comporte des cibles pertinentes pour l'agriculture en rapport avec le commerce international, notamment la promotion d'un système commercial multilatéral ouvert, non discriminatoire et équitable, et le parachèvement des négociations du Programme de Doha de l'OMC.

1. Pour les titres complets des objectifs, voir : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs> (en anglais).

Source : <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgs>.

Les ODD de l'ONU mettent en évidence le rôle de l'investissement et des échanges internationaux dans les services d'intérêt général, par exemple dans l'innovation agricole. De même à l'occasion de la réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel, les ministres ont estimé d'un commun accord que l'action publique devait jouer en faveur d'un meilleur fonctionnement du système commercial multilatéral et considérer l'innovation comme une priorité, de manière à ce que les agriculteurs et les systèmes alimentaires puissent contribuer à la sécurité alimentaire mondiale (entre autres objectifs du secteur) (voir l'encadré 1.1 et OCDE, 2016b).

Néanmoins, dans l'optique de stimuler la production intérieure, la plupart des pays qui ont des objectifs précis d'auto-approvisionnement alimentaire continuent d'appliquer des mesures internes et commerciales qui entraînent des distorsions, en particulier des

prix minimums et des droits de douane sur les importations, alors même que des données montrent que ces dispositions sont défavorables à la sécurité alimentaire. Les subventions aux intrants variables et la bonification du crédit jouent aussi un rôle important dans certains des pays qui ont des objectifs d'auto-provisionnement. Ainsi, les subventions en faveur des engrais représentent 44 % des transferts budgétaires en **Indonésie** (où les semences sont subventionnées et le crédit bonifié, également), et la **Fédération de Russie** finance des prêts à des conditions avantageuses et diverses subventions aux intrants variables. La **Turquie** accorde des paiements compensatoires au titre des produits dont l'offre est insuffisante (graines oléagineuses, huile d'olive, coton, céréales et thé), applique des droits de douane aux importations de céréales et subventionne l'achat d'intrants, notamment au moyen de crédits bonifiés.

Le secteur agricole doit contribuer à la sécurité alimentaire, en s'adaptant à l'évolution des températures et des régimes de précipitations ainsi qu'à des événements météorologiques extrêmes plus fréquents qu'auparavant. Le changement climatique fait peser une menace sur le système agricole dans la plupart des pays. Les parties à l'Accord de Paris sur le climat (2015) reconnaissent d'ailleurs en préambule « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques ». L'accord ne prévoit pas d'actions spécifiques dans le secteur, mais il n'exclut pas que l'agriculture déploie des efforts d'atténuation (encadré 1.3).

Encadré 1.3. **Quelles sont les implications de la COP 21 pour l'agriculture ?**

La COP 21 a abouti à l'Accord de Paris sur le climat dans le cadre de la CCNUCC¹. Dans cet « Accord de Paris »² figurent un objectif à long terme consistant à limiter l'élévation de la température moyenne de la planète à nettement moins de 2 °C par rapport au niveau préindustriel et la promesse de « poursuivre l'action menée » pour la contenir à 1.5 °C. À cette fin, les Parties ont estimé d'un commun accord qu'il fallait que les émissions mondiales culminent et commencent à décliner dans les meilleurs délais – étant entendu que cela prendra davantage de temps dans les pays en développement – et opérer des réductions rapidement par la suite conformément aux meilleures données scientifiques.

L'agriculture n'est pas mentionnée directement dans l'accord soi-même. Néanmoins, aussi bien le texte que les stratégies nationales de réduction des émissions, décrites dans les contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN), prennent acte de la menace que le changement climatique fait peser sur la viabilité de la production alimentaire et offrent à l'agriculture la possibilité de jouer un rôle actif dans l'action menée contre le changement climatique.

Liens entre l'Accord de Paris et l'agriculture et l'alimentation

Il est fait référence explicitement à la sécurité et à la production alimentaires dans le préambule de l'accord, qui reconnaît « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques ». De plus, l'article 2 de l'accord souligne l'importance de la production alimentaire en stipulant clairement : « Le présent Accord [...] vise à renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques [...] d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ».

En laissant aux pays la liberté de décider quelles sources d'émissions viser exactement, l'accord n'exclut pas l'atténuation dans l'agriculture. L'article 4.1, par exemple, indique que les Parties s'efforcent de « parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre au cours de la deuxième moitié du siècle ». L'article 5.1 parle des puits de carbone, qu'il faut conserver et renforcer.

Encadré 1.3. Quelles sont les implications de la COP 21 pour l'agriculture ? (suite)

En ce qui concerne l'adaptation, l'accord décrit beaucoup d'actions gouvernementales visant à renforcer la capacité de la société à faire face aux effets du changement climatique et à maintenir et accroître le soutien international fourni aux pays en développement pour les aider à s'adapter. On peut citer le soutien financier apporté par les pays développés, dont relève l'objectif collectif constant de mobiliser 100 milliards USD par an pour concourir à l'adaptation et à l'atténuation dans les régions en développement, montant qui devrait être accru à partir de 2025.

Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN)

Au-delà de l'accord soi-même, un certain nombre de CPDN font référence à l'agriculture et à la production alimentaire. Sur les 133 analysées par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) fin novembre 2015, 102 mentionnaient l'adaptation de l'agriculture (et 94 d'entre elles au moins une mesure d'adaptation), et 103 prévoyaient des objectifs liés à l'atténuation en agriculture (et 84 d'entre elles au moins une mesure d'atténuation)³. La gestion de l'eau en agriculture était évoquée dans 83 soumissions.

La mise en œuvre des CPDN sera appuyée par le Programme d'action Lima-Paris. Celui-ci comprend cinq grandes initiatives relatives à l'agriculture. On peut citer l'Initiative « 4 pour 1 000 – Les sols pour la sécurité alimentaire et le climat », lancée par des partenaires étatiques et non étatiques dans le but de préserver et d'accroître les stocks de carbone du sol, ou encore le « Adaptation for Smallholder Agriculture Program » (ASAP, programme d'adaptation de la petite agriculture), qui vise à renforcer la résilience climatique et la sécurité alimentaire des petits exploitants.

Étapes à venir

L'Accord de Paris a été ouvert à la signature pendant un an à partir du 22 avril 2016 et a été signé par 174 pays et par l'Union européenne. Cet accord entrera en vigueur quand 55 pays représentant au moins 55 % des émissions mondiales auront déposé leur instrument de ratification. Les gouvernements ont décidé de se réunir tous les cinq ans pour faire le bilan collectivement de la mise en œuvre de leur stratégie et fixer des objectifs plus ambitieux. La date du premier bilan mondial a été fixée à 2023.

1. Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

2. http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php.

3. CGIAR, *Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security*, et CCAFS (novembre 2015), <https://cgspace.cgiar.org/rest/bitstreams/62364/retrieve>.

L'agriculture est une source importante d'émissions de gaz à effet de serre (GES) : environ 24 % des émissions anthropiques seraient imputables aux activités de production agricole, à la sylviculture et aux changements d'affectation des terres (Victor et al., 2014). Au niveau des pays, les efforts consentis par les pouvoirs publics pour réduire les émissions agricoles de GES sont relativement limités. Les pays où ont été prises des initiatives relatives à l'atténuation dans l'agriculture sont l'**Australie**, le **Japon**, la **Norvège** et la **Nouvelle-Zélande**. Plus récemment, en 2015, l'**Islande** a annoncé un nouveau plan de réduction des émissions de GES et de lutte contre le changement climatique qui prévoit de faire diminuer les émissions dues à la pêche, à l'agriculture et à l'utilisation des terres. Cependant, il existe plusieurs initiatives au niveau multilatéral, dont l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture (*Global Research Alliance on Agricultural Greenhouse Gases – GRA*) et la *Global Alliance for Climate Smart Agriculture (GACSA)*. Les pays membres de la GRA collaborent dans les domaines de la recherche-développement et de la vulgarisation sur des technologies et pratiques pouvant améliorer la résilience des systèmes alimentaires face au climat sans accroissement des émissions de GES. L'une des raisons d'être de la GACSA est d'intensifier la recherche-développement sur les nouvelles technologies et pratiques

agricoles susceptibles d'aider les agriculteurs confrontés à l'aggravation des risques imputables au changement climatique. En tant que partie du Programme d'action Lima-Paris (voir encadré 1.3), l'Initiative « 4 pour 1 000 – Les sols pour la sécurité alimentaire et le climat » a pour but de préserver et d'accroître les stocks de carbone dans le plus de sols agricoles possible, et de préserver les sols riches en carbone.

Les politiques agricoles accordent en général la priorité à l'adaptation, à une utilisation plus durable des ressources (de l'eau, en particulier) et à l'appui à apporter aux agriculteurs qui subissent les effets d'événements extrêmes. Dans le cadre de la PAC 2014-20, il est prévu que les **États membres de l'Union européenne** consacrent au minimum 30 % des fonds destinés au développement rural par le budget européen à des mesures relatives à l'environnement et à l'adaptation au changement climatique. Le soutien à l'agriculture est subordonné au respect de critères concernant l'environnement et la durabilité au **Chili**, aux **États-Unis**, en **Suisse** et dans l'**Union européenne**. Au **Brésil**, pour pouvoir bénéficier des programmes sur le crédit et l'assurance, les producteurs doivent être en conformité avec des règles de zonage qui déterminent les périodes de semis selon des critères météorologiques et pédologiques et les cycles des cultures. Des paiements au titre de programmes agroenvironnementaux volontaires sont aussi versés en **Australie**, en **Corée**, aux **États-Unis**, dans l'**Union européenne**, au **Japon**, en **Norvège** et en **Suisse**. La **Chine** a lancé un plan de réduction de la consommation d'engrais chimiques et de pesticides, dans l'optique de parvenir à une croissance nulle d'ici à 2020. Utiliser l'eau plus efficacement est une priorité dans plusieurs pays, dont l'**Australie**, le **Chili**, le **Kazakhstan** et la **Turquie**. En 2015, le **Chili** a mis en route une Politique nationale sur les ressources en eau pour répondre aux problèmes croissants soulevés par l'augmentation des besoins en eau, et **Israël** a majoré le prix indicatif de l'eau utilisée par le secteur agricole dans le cadre de réformes plus générales.

La plupart des pays apportent une assistance au cas par cas lorsque se produisent des événements météorologiques extrêmes. Par exemple, en 2016, l'**Afrique du Sud** a mis en place un financement public exceptionnel pour venir en aide aux agriculteurs touchés par la sécheresse qui a sévi en 2014 puis en 2015 du fait d'un épisode El Niño prononcé. Les fonds serviront principalement à l'approvisionnement en eau, au soutien à l'agriculture et aux services de transport et d'alimentation du bétail.

Dans certains pays, des programmes officiels sont également prévus pour aider les agriculteurs à gérer les risques climatiques. En **Australie**, des dispositions ont été prises pour encourager les acteurs concernés à anticiper les sécheresses et à en surmonter les effets après coup, même si de nouvelles mesures d'aide en cas de sécheresse, mise en œuvre en 2014, ont rétabli les prêts à taux d'intérêt bonifié (des prêts au taux d'intérêt inférieur à celui du marché financier). Divers mécanismes sont utilisés dans d'autres pays, notamment des programmes d'assurances subventionnées couvrant des risques multiples ou individuels de pertes de production imputables à des calamités ou des catastrophes naturelles, et des programmes d'assurance récolte subventionnés couvrant les pertes de production, y compris celles qui sont dues aux conditions météorologiques. C'est le cas au **Brésil**, au **Canada**, en **Chine**, au **Japon**, en **Corée**, dans la **Fédération de Russie**, en **Turquie**, aux **États-Unis** et dans un certain nombre d'**États membres de l'Union européenne** comme l'**Espagne** et les **Pays-Bas**.

Pour atteindre les objectifs partagés pour le secteur agricole et alimentaire (encadré 1.1) des panoplies de politiques exhaustives et cohérentes sont nécessaires. Outre

l'adoption des ODD de l'ONU et l'Accord de Paris sur le climat, d'autres événements internationaux survenus en 2015 montrent que des progrès sont faits dans cette direction.

En décembre 2015, la 10^e Conférence ministérielle de l'OMC a abouti à un accord sur un ensemble de décisions, dont un certain nombre concernent de près l'agriculture (encadré 1.4). En particulier, les parties se sont engagées à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles et à limiter d'autres formes de mesures concernant les exportations. La Déclaration ministérielle qui présente l'ensemble évoque aussi le futur du Programme de Doha pour le développement et indique que tous les membres restent « fermement déterminés » à faire avancer les négociations sur les questions restantes, en particulier le soutien interne, l'accès aux marchés et la concurrence à l'exportation dans le domaine agricole.

Encadré 1.4. **Accord de Nairobi : quelles conséquences pour l'agriculture ?**

Le 19 décembre 2015, à l'issue de la Dixième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Nairobi, au Kenya, un ensemble de décisions ministérielles a été adopté et plusieurs d'entre elles concernent l'agriculture. Le « Paquet de Nairobi » comprend notamment l'engagement de supprimer les subventions à l'exportation de produits agricoles, ainsi que d'autres décisions en rapport avec l'agriculture, sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire, la mise en place d'un mécanisme de sauvegarde spéciale en faveur des pays en développement, le coton et les règles d'origine préférentielles.

Subventions à l'exportation : l'un des éléments clés du Paquet de Nairobi est la décision ministérielle sur la concurrence à l'exportation, par laquelle les pays développés s'engagent à éliminer les subventions à l'exportation de produits agricoles, à l'exception des subventions programmées pour l'exportation de produits laitiers, de produits transformés et de viande porcine. La date butoir pour l'élimination progressive dans ces derniers cas a été fixée à 2020. Les pays en développement auront jusqu'à la fin 2018 pour supprimer peu à peu les subventions à l'exportation, mais ils pourront continuer de subventionner les coûts de transport et de commercialisation jusqu'à la fin de 2023. Les pays les plus pauvres et les pays importateurs de produits alimentaires auront jusqu'à la fin de 2030 pour satisfaire à leurs engagements.

La décision comprend en outre des restrictions, ou « disciplines », destinées à empêcher l'utilisation d'autres politiques d'exportation comme subventions. Celles-ci prévoient en particulier de limiter le soutien financier aux exportateurs de produits agricoles, sous forme de crédits à l'exportation, de garanties de crédits à l'exportation ou de programmes d'assurance, et instaurent des règles relatives aux entreprises commerciales d'État exportatrices de produits agricoles et des disciplines destinées à garantir que l'aide alimentaire internationale n'ait pas d'effets préjudiciables sur les marchés nationaux.

Détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire : la décision sur la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire réaffirme que les membres de l'OMC s'engagent à négocier et à faire tout leur possible, dans la concertation, pour parvenir d'un commun accord à une « solution permanente » à cette question qui était au cœur des débats de la Ministérielle de Bali en 2013.

Coton : la décision sur le coton invite les pays développés – et les pays en développement qui se déclarent en mesure de le faire – à accorder, à compter du 1^{er} janvier 2016, l'accès en franchise de droits et sans contingent aux exportations de produits dérivés du coton des PMA, dans les limites prévues par les accords commerciaux préférentiels conclus en faveur de ces derniers. Les pays développés sont également invités à mettre fin immédiatement aux subventions à l'exportation de coton tandis que les pays en développement devront le faire pour le 1^{er} janvier 2017 au plus tard. La décision salue aussi les réformes apportées par certains pays aux politiques cotonnières nationales, qui peuvent contribuer à la réduction des subventions internes, tout en soulignant qu'il reste des efforts à faire.

Encadré 1.4. **Accord de Nairobi : quelles conséquences pour l'agriculture ?** (suite)

Mécanisme de sauvegarde spéciale (MSS) : les pays en développement continuent d'avoir le droit de recourir à un MSS fondé sur des quantités importées et des prix de déclenchement selon des modalités précises qui restent à définir, comme l'envisage le paragraphe 7 de la Déclaration ministérielle de Hong Kong. Les négociations sur le MSS se poursuivront au sein du Comité de l'agriculture en session spéciale de l'OMC, dans le cadre des travaux visant à résoudre les problèmes en suspens dans le domaine agricole.

Parmi les autres décisions concernant l'agriculture adoptées à la 10^e Conférence ministérielle figure celle qui vise les règles d'origine préférentielles dans le cas des pays les moins avancés. Elle stipule que lorsque les membres appliquent un critère de transformation aux produits agricoles, ils doivent permettre, dans la mesure prévue par leur programme de préférences, que la transformation de produits agricoles bruts en produits transformés confère une origine. Les membres sont aussi invités à envisager d'élargir le traitement préférentiel aux produits non originaires de PMA à concurrence de 75 % de la valeur finale du produit.

Source : Organisation mondiale du commerce (2015).

En dehors du système commercial multilatéral, douze pays du bassin du Pacifique ont signé l'accord de **Partenariat transpacifique** : l'Australie, Brunei, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Viet Nam. Cet accord entrera en vigueur 60 jours après l'achèvement des procédures juridiques internes de tous les signataires initiaux. Dans l'hypothèse où cela ne se serait pas produit dans les deux ans suivant la signature, il entrera en vigueur 60 jours après l'expiration de cette période à condition qu'au moins six des signataires initiaux représentant 85 % du produit intérieur brut cumulé de ceux-ci l'aient ratifié. En 2015 également, un traité sur l'**Union économique eurasiatique** (UEE) est entré en vigueur. Les membres fondateurs, à savoir le Belarus, la Fédération de Russie et le Kazakhstan, ont ensuite été rejoints par l'Arménie et le Kirghizistan. Outre le libre-échange et un territoire douanier commun, l'UEE prévoit la liberté de mouvement des capitaux et de la main-d'œuvre, ainsi que l'application d'une politique économique « coordonnée, concertée ou commune » dans les pays membres.

Les accords internationaux conclus en 2015-16 ont des implications majeures pour le secteur et la politique agricoles des pays étudiés dans le présent rapport. Globalement, ils encouragent la politique agricole à soutenir l'innovation, à corriger les restrictions au commerce international et à favoriser les solutions au changement climatique ainsi qu'une productivité et une utilisation des ressources durables. Comme l'ont relevé les ministres de l'agriculture réunis dans le cadre de l'OCDE, des approches intégrées sont nécessaires pour renforcer « la capacité des agriculteurs et du secteur alimentaire à améliorer leur productivité, à accroître leur compétitivité et leur rentabilité, à renforcer leur résilience, à accéder aux marchés dans leur pays et à l'étranger, à gérer les ressources naturelles de façon plus durable, à concourir à la sécurité alimentaire mondiale, à faire face à une volatilité extrême des marchés, et à éviter les distorsions des échanges, le tout simultanément ». Au-delà, on s'attend à ce que l'évolution future de la politique agricole soit guidée par les principes énoncés dans la Déclaration adoptée à l'issue de la réunion des ministres de l'agriculture de l'OCDE, et les autres engagements multilatéraux.

Comme l'ont montré les précédentes éditions du rapport *Politiques agricoles : Suivi et évaluation*, les pays abandonnent peu à peu les formes de soutien qui faussent la production et les échanges, et se tournent vers des mesures qui n'influencent pas

directement les décisions de production des agriculteurs et qui répondent à des priorités à long terme, comme la durabilité environnementale et l'innovation.

Cette tendance sur le long terme est globalement conforme aux principes affichés mais, en 2015, les réformes ont été limitées dans la plupart des pays. Comme indiqué plus haut (et comme l'attestent les données sur le soutien examinée dans la section suivante), beaucoup de pays continuent de mettre nettement l'accent sur les mesures aux frontières qui protègent leur marché agricole intérieur contre la concurrence étrangère et qui ont souvent pour effet de hisser les prix intérieurs au-dessus des prix mondiaux. Un certain nombre de réformes ont cependant été adoptées et devraient améliorer le fonctionnement des marchés dans les pays concernés. La **Chine** a abaissé le prix plancher du maïs pour la première fois depuis son instauration, en 2007. Elle a aussi annoncé son intention de mettre en œuvre de nouvelles réformes du système d'achats et de stockage du maïs. Les prix de cette céréale seront déterminés par le marché et des subventions seront en revanche versées aux producteurs pour stabiliser leurs revenus. La Chine a aussi abandonné son programme de stockage de coton, de soja et de colza, et elle a adopté un dispositif expérimental de subventions fondé sur un prix indicatif du coton et du soja. Les quotas de production laitière de l'**Union européenne** ont été supprimés début 2015, ce qui a modifié en profondeur l'organisation commune des marchés dans cette filière agricole. **Israël** a continué de réduire le soutien apporté à l'agriculture en majorant le prix indicatif de l'eau à usage agricole et en abaissant les prix garantis de plusieurs produits de base. Des réformes sont envisagées dans d'autres pays également. Dans le cadre de l'accord de Partenariat transpacifique, les restrictions commerciales s'appliquant aux produits agricoles au **Japon** seront dans leur majorité assouplies, y compris dans le cas des produits sensibles comme le riz, la viande porcine, les produits laitiers, la viande bovine, le blé et le sucre, mais avec une longue période de transition. Enfin, dans la perspective de revoir sa politique agricole, la **Norvège** a mis sur pied plusieurs commissions et lancé la rédaction de livres blancs.

Globalement, les progrès restent lents, en partie parce que les modifications apportées à la politique agricole sont en général graduelles et prennent la forme d'ajustements des dispositifs et programmes existants ou les perpétuent sans revenir sur le cadre d'action qui s'applique plus largement à l'agriculture.

Évolution du soutien à l'agriculture

Cette section présente une évaluation quantitative du soutien public apporté à l'agriculture, sur la base d'une série d'indicateurs de l'OCDE. Ces indicateurs expriment la diversité des mesures de soutien appliquées dans différents pays, à l'aide de quelques chiffres simples qui permettent de faire des comparaisons entre pays et dans le temps. Ils mettent tour à tour l'accent sur des dimensions particulières des mesures de soutien. Le Guide du Lecteur donne des définitions des indicateurs utilisés dans le présent rapport.

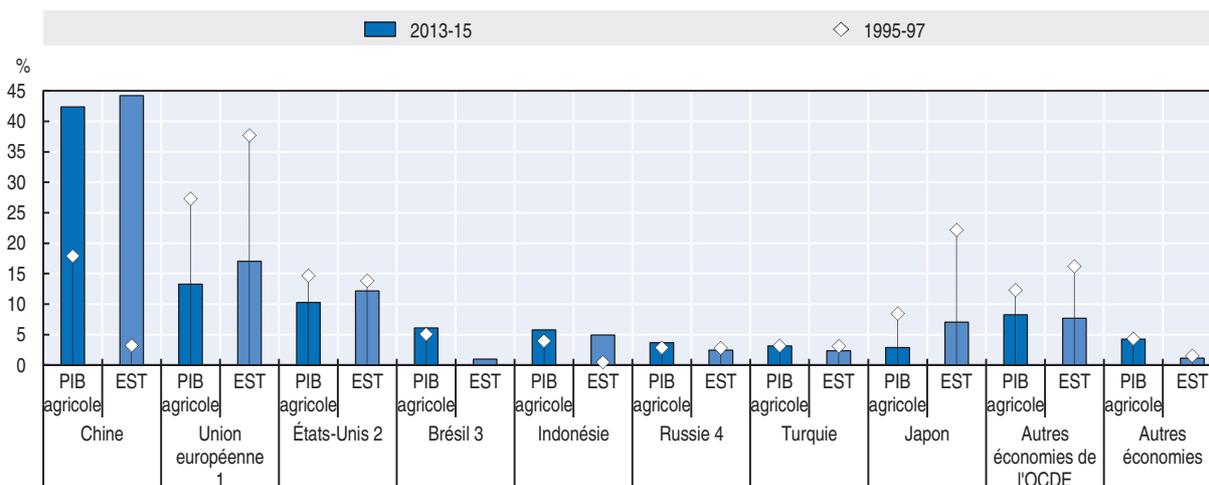
L'évaluation commence par un aperçu général du soutien total dont bénéficie l'agriculture et elle le met en rapport avec le PIB du pays concerné et de la valeur ajoutée de son secteur agricole. Elle prend en compte les principaux éléments du soutien total et détermine les transferts perçus par les producteurs agricoles, mesurés en pourcentage des recettes agricoles brutes (ESP en pourcentage). Les transferts aux producteurs prennent différentes formes et sont donc représentés et examinés au moyen de divers sous-indicateurs. Ensuite, l'évaluation décrit l'évolution de la deuxième composante essentielle du soutien, à savoir celui qui est apporté aux services d'intérêt général utilisés par le

secteur agricole. Enfin, cette section montre que les consommateurs de produits agricoles de base financent une grande partie du soutien aux producteurs.

Secteur agricole et soutien total calculé avec l'EST

Les pays étudiés dans ce rapport représentent la majeure partie de la valeur ajoutée agricole mondiale. Toutefois, la répartition de cette dernière entre pays a beaucoup changé au fil du temps. Grâce à sa croissance colossale ces dernières décennies, la Chine a vu sa part de la valeur ajoutée agricole de l'ensemble des pays étudiés passer de 18 % en 1995-97 à 42 % en 2013-15 (graphique 1.2). La part d'autres économies émergentes, comme le Brésil, la Fédération de Russie et l'Indonésie, a aussi augmenté. À l'inverse, le poids des États-Unis, du Japon et de l'Union européenne, qui représentaient au milieu des années 90 la moitié de la valeur ajoutée agricole des pays étudiés, a nettement diminué : quoiqu'importante aujourd'hui encore, la part de l'Union européenne est tombée de 27 % à 13 % et celle des États-Unis de 15 % à moins de 10 %.

Graphique 1.2. Part des pays dans le PIB agricole et l'EST de l'ensemble des pays, 1995-97 et 2013-15



Notes : Les pays sont classés en fonction de leur part dans le PIB agricole en 2012-14 (vue l'absence des données en 2015). L'EST correspond à la moyenne 2013-15. Le PIB agricole correspond à la valeur ajoutée de l'agriculture.

1. UE15 en 1995-97; UE27 en 2012-13 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.

2. Pour les États-Unis, le PIB agricole est remplacé par 2013.

3. Pour le Brésil, 1995-97 n'est pas disponible car l'EST est négative sur cette période.

4. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>; Indicateurs du développement dans le monde (2015), <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/88893337768>

Le graphique 1.2 montre que le poids de la Chine dans le soutien total à l'agriculture l'EST² est supérieur à la taille relative de son secteur agricole : il a crû encore plus sensiblement que sa part de la valeur ajoutée agricole totale, passant de 3 % au milieu des années 90 à plus de 44 % dernièrement. La tendance est comparable en Indonésie, où la part de l'EST de l'ensemble des pays étudiés s'est hissée de 0,5 % à 5 %. À l'inverse, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne, qui représentaient ensemble près des trois quarts de l'EST considérée dans la période 1995-97, se situaient à à peine plus du tiers en 2013-15.

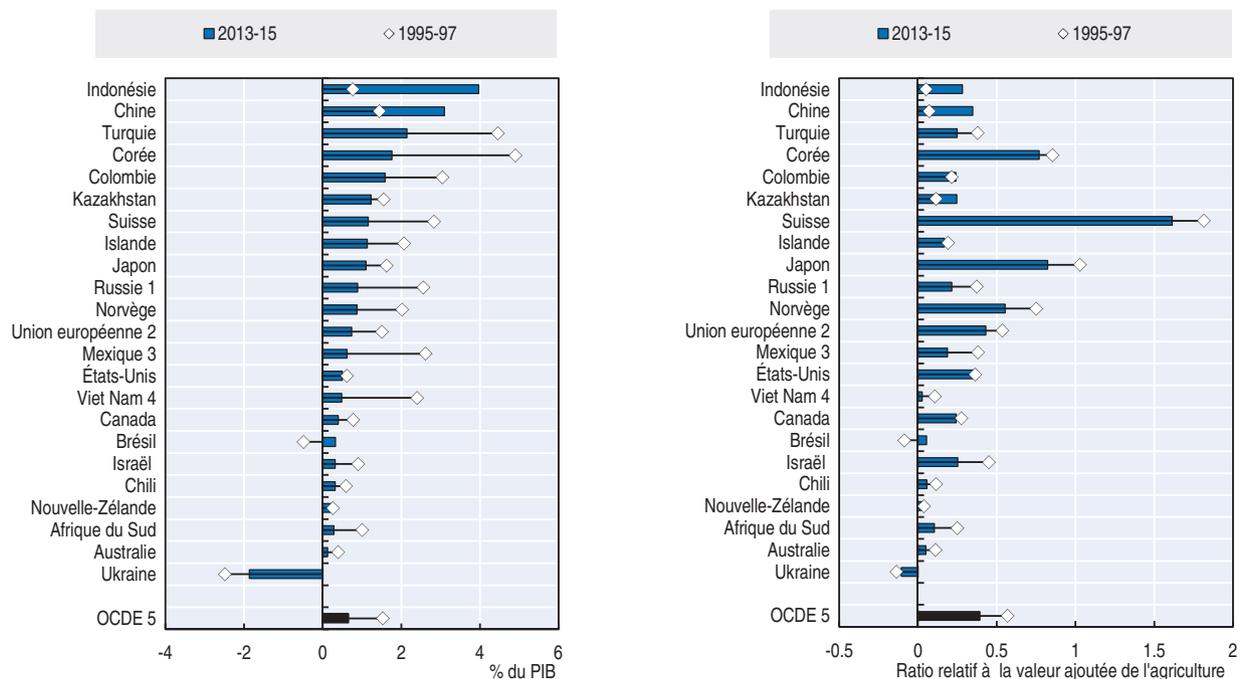
Le poids global du soutien apporté à l'agriculture dans l'économie d'un pays est indiqué par l'estimation du soutien total exprimée en pourcentage du PIB (EST en %,

graphique 1.3, partie A). Dans la plupart des pays étudiés dans le présent rapport, l'EST en % régresse depuis le milieu des années 90, parallèlement à la diminution du poids du secteur agricole dans l'économie en général. Il existe cependant plusieurs exceptions notables. En Indonésie, où le secteur continue de représenter une proportion importante du PIB, l'EST en % est passée de 0.8 % en 1995-97 à 4% en 2013-15. Ce pays est ainsi celui où les transferts de ressources au secteur agricole rapportés au PIB sont les plus massifs, ce qui souligne le prix élevé que la société acquitte pour financer ce que les pouvoirs publics considèrent comme un domaine prioritaire. L'EST en % a aussi fortement augmenté en Chine, où elle est passée de 1.4 % en 1995-97 à 3.1 % en 2013-15, alors même que la contribution de l'agriculture au PIB a été divisée par deux au cours de la même période. De leur côté, l'Ukraine et le Brésil taxaient leur secteur agricole au milieu des années 90. C'est toujours le cas dans la première, mais dans une moindre mesure. En revanche, le Brésil apporte désormais un peu de soutien à son agriculture, à hauteur de 0.3 % environ du PIB. En ce qui concerne les autres économies émergentes, l'EST en % a été ramenée à 1.6 % en Colombie, 1.2 % au Kazakhstan, 0.9 % dans la Fédération de Russie et 0.3 % en Afrique du Sud.

Graphique 1.3. **Estimation du soutien total par pays, 1995-97 et 2013-15**

Partie A: Pourcentage du PIB

Partie B: Ratio relatif à la valeur ajoutée de l'agriculture



Notes : Les pays sont classés en fonction de l'EST en %, en 2013-15. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.
2. UE15 en 1995-97; UE27 en 2012-13 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.
3. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.
4. Pour le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.
5. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2012-14.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377772>

S'agissant de l'OCDE dans son ensemble, l'EST en % est passée de 1.5 % du PIB global en 1995-97 à moins de 0.7 % en 2013-15. Certains des pays où le coût relatif du soutien total à l'agriculture était auparavant particulièrement élevé l'ont nettement réduit, notamment la Corée, la Turquie, la Suisse et le Mexique. Toutefois, en 2013-15, l'EST en % était supérieur à 1 % du PIB en Turquie, en Corée, en Suisse, en Islande et au Japon. Exception faite de la Turquie, l'agriculture ne contribue guère au PIB de chacun de ces pays.

L'EST en % donne une bonne idée de ce que le soutien à l'agriculture coûte à l'économie, mais il est tout aussi important de rapporter l'ampleur du soutien à la taille du secteur agricole. La partie B du graphique 1.3 donne ainsi à penser que l'appui apporté dans le cadre des politiques publiques est très important pour le secteur agricole d'un certain nombre de pays. En l'occurrence, six économies de la zone OCDE arrivent en tête de classement, à commencer par la Suisse où le ratio de l'EST à la valeur ajoutée agricole se montait à 1.6 en 2013-15. Le soutien apporté au Japon et en Corée représente environ 0.8 fois le montant de la valeur ajoutée agricole. Le ratio est de 0.6 en Norvège et de 0.4 dans l'Union européenne et aux États-Unis, qui sont suivis de près par la Chine avec un ratio de 0.35. Dans la majorité des pays, le score s'est établi entre 0.1 et 0.3, tandis que, dans cinq, il a été inférieur à 0.06. En Ukraine, la taxation implicite du secteur agricole donne un ratio négatif de -0.1 à peu près. La partie B du graphique 1.3 montre aussi que dans la plupart des pays, l'importance du soutien relativement à la valeur ajoutée agricole varie assez peu au fil du temps, ce qui contraste avec la réduction du coût de soutien à l'agriculture pour l'économie (partie A).

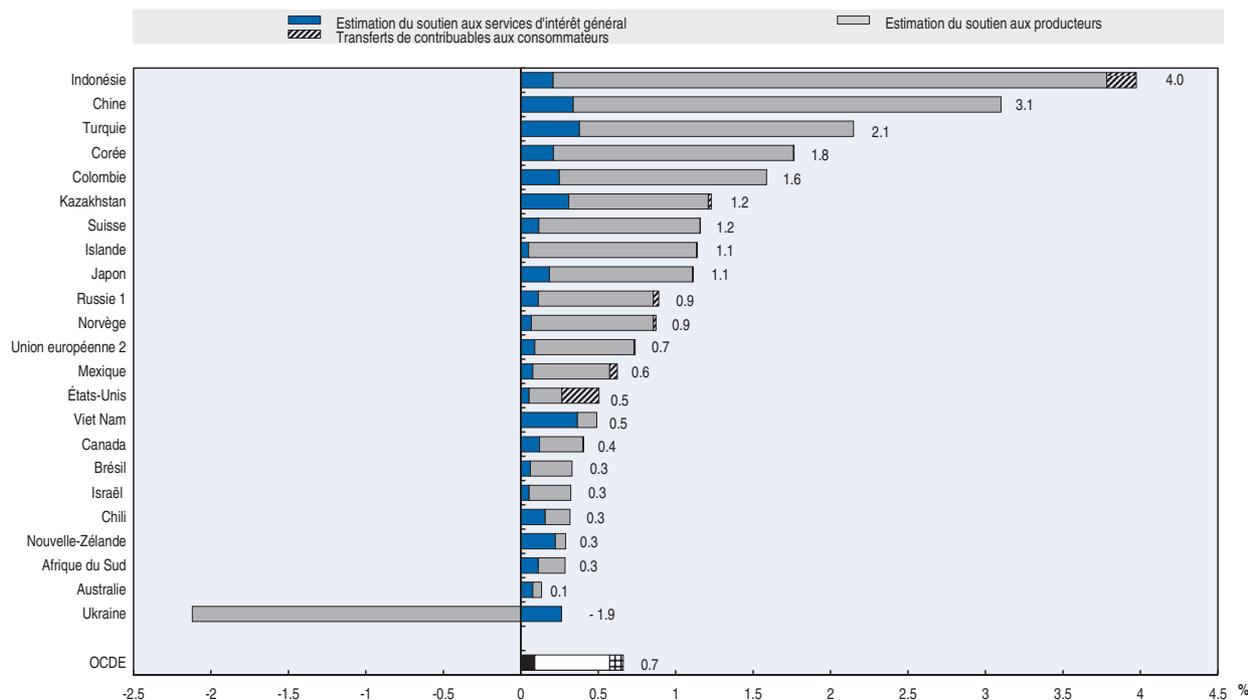
Le graphique 1.4 ventile l'estimation totale du soutien entre ses principaux éléments, à savoir l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) et les transferts des contribuables aux consommateurs, qui se reflètent dans l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC). Dans la majorité des pays, l'ESP est prédominante : en moyenne, elle représente plus de 80 % de l'EST. Les États-Unis comptent parmi les exceptions : le soutien apporté aux consommateurs au moyen du dispositif SNAP (qui a remplacé les « bons d'alimentation ») et d'autres programmes d'aide alimentaire y constitue près de la moitié du soutien total. Les dépenses prises en compte dans le calcul de l'ESSG représentent quant à elles l'essentiel de l'EST au Viet Nam, en Nouvelle-Zélande et en Australie ; au Chili et en Afrique du Sud, elles comptent pour plus du tiers. Dans tous ces pays, néanmoins, l'EST est comparativement modeste, s'établissant à 0.5 % ou moins du PIB.

Une EST en % élevée va généralement de pair avec une forte prédominance de l'ESP : comme l'explique l'examen de l'ESP qui suit, cela est dû au soutien des prix du marché, qui permet de soutenir les agriculteurs avec des dépenses budgétaires limitées, voire nulle, mais moyennant un coût élevé pour les consommateurs. Le soutien financé par le budget se monte en moyenne à 0.5 % du PIB dans les pays étudiés dans le présent rapport, et s'échelonne globalement entre 0.13 % (Australie) et 0.9 % (Chine). L'exception est l'Ukraine, où le soutien budgétaire (qui découle en grande partie d'exonérations des taxes sur la valeur ajoutée) représente approximativement 2 % du PIB total.

Le soutien aux agriculteurs suit des tendances opposées dans les pays membres de l'OCDE et les économies émergentes

En moyenne, dans les pays étudiés dans le présent rapport, un sixième des recettes agricoles brutes est imputable à l'action publique en faveur des agriculteurs : en 2013-15, l'ESP de tous les pays inclus dans ce rapport a atteint 585 milliards USD (469 milliards EUR),

Graphique 1.4. **Composition de l'estimation du soutien total par pays, 2013-15**
(en pourcentage du PIB)



Notes : Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.

2. UE27 en 2012-13 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.

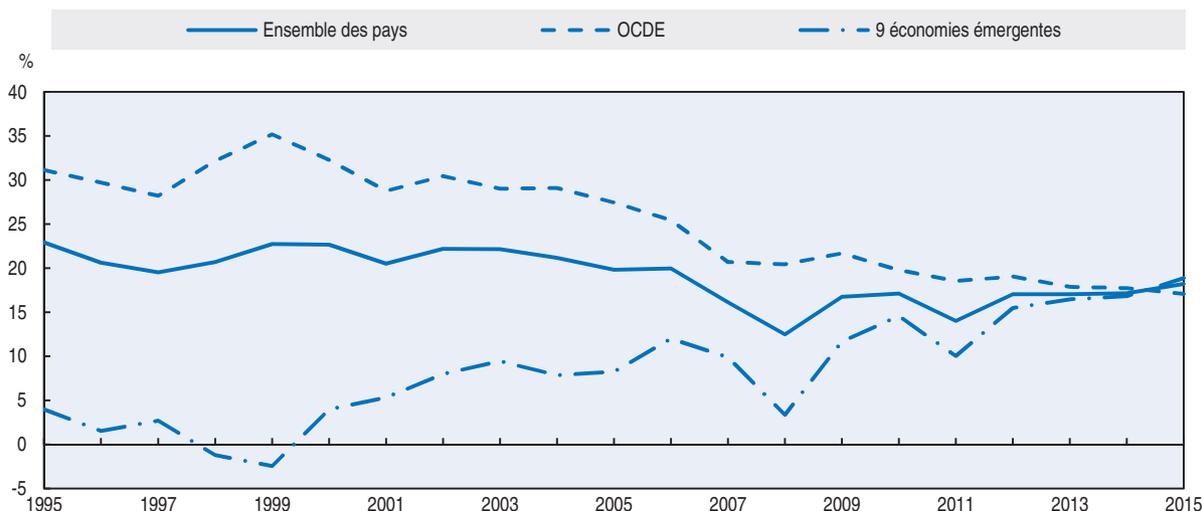
Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/88893337789>

soit un peu plus de 17 % des recettes agricoles brutes. En 2015, l'estimation du soutien aux producteurs en pourcentage (ESP en %) était à plus de 18 %, son niveau le plus élevé depuis 2006. Cette hausse est principalement due à l'évolution des marchés et, notamment, à celle des prix mondiaux et des taux de change. Dans la plupart des pays, les modifications explicites de l'action publique sont restées limitées en 2015 et certaines des réformes entreprises ne se traduiront dans le niveau du soutien que dans les années à venir.

La tendance à la baisse qu'a suivie ces vingt dernières années l'ESP en % moyenne de l'ensemble des pays étudiés est légère, mais l'évolution est plus franche si l'on se réfère d'une part aux membres de l'OCDE et d'autre part aux économies émergentes (graphique 1.5). S'agissant des membres de l'OCDE dans leur ensemble, le niveau moyen du soutien a *grosso modo* été divisé par deux depuis 1995-97. Parallèlement, dans les économies émergentes, le soutien est passé d'un niveau moyen très bas, voire négatif, à la moyenne de l'OCDE, et même au-dessus en 2015, principalement sous l'effet de son évolution en Chine et en Indonésie.

La tendance à la diminution du soutien aux agriculteurs dans la zone de l'OCDE et à son augmentation dans les économies émergentes se vérifie globalement, mais des différences importantes subsistent entre pays (graphique 1.6). Six pays (Viet Nam, Nouvelle-Zélande, Australie, Brésil, Afrique du Sud et Chili) aident peu les agriculteurs et

Graphique 1.5. **Évolution de l'Estimation du soutien à l'agriculture, 1995 à 2015 (en pourcentage des recettes agricoles brutes)**

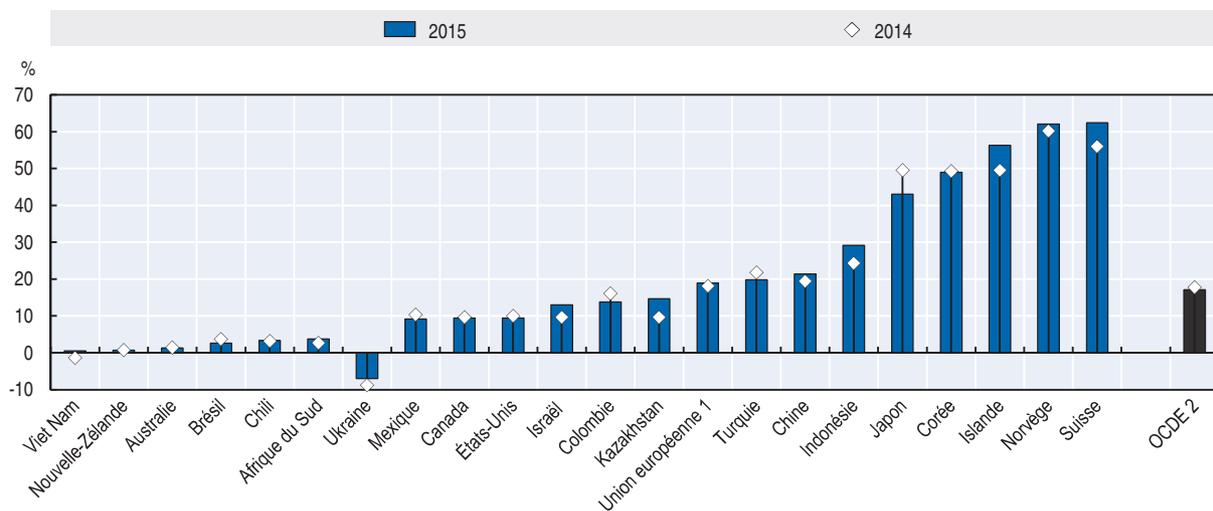
Notes : ESP en %: Estimation du soutien à l'agriculture en pourcentage des recettes agricoles brutes.

Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque et la Slovénie sont prises en compte dans les totaux OCDE pour les deux périodes et dans les totaux de l'UE pour 2012-14.

Les économies émergentes sont le Brésil, la Chine, la Colombie, l'Indonésie, le Kazakhstan, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Ukraine et le Vietnam. Le Viet Nam est inclus à partir de 2000.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377799>

Graphique 1.6. **Estimations du soutien aux producteurs pas pays, 2014 et 2015 (en pourcentage des recettes agricoles brutes)**

Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux en 2015. La Russie n'est pas représentée car les données 2015 ne sont pas disponibles. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. UE28 quand les données sont disponibles.

2. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377804>

affichent une ESP % aux alentours ou en-dessous de 3 % dans la période la plus récente. L'Ukraine continue de taxer les agriculteurs, même si le taux est passé de 9 % à 6 % des recettes agricoles brutes depuis 1995-97. Pour leur part, et malgré un certain recul ces dernières décennies, la Norvège, la Suisse, la Corée, l'Islande et le Japon persistent à soutenir leurs producteurs agricoles à des niveaux proches de 50 % ou plus des recettes agricoles brutes. À l'intérieur du groupe intermédiaire, l'Indonésie, la Chine et, dans une moindre mesure, le Kazakhstan et le Brésil élèvent le niveau de leur soutien, les deux premiers de ces pays dépassant désormais la moyenne de l'OCDE.

Le coefficient nominal de soutien (CNS), indicateur étroitement lié à l'ESP en %, fournit des renseignements supplémentaires sur le soutien apporté aux agriculteurs. Il s'agit du ratio entre les recettes agricoles brutes soutien compris et la valeur qu'auraient les recettes agricoles brutes si elles étaient déterminées par les cours mondiaux, en l'absence de soutien budgétaire. Au Viet Nam et en Nouvelle-Zélande, le modeste niveau du soutien se traduit par un CNS inférieur à 1.007, alors qu'un niveau plus élevé de l'ESP en % donne un CNS sensiblement supérieur à 1 : par exemple, l'ESP en % de 60 % environ en Norvège sur la période 2013-15 (graphique 1.6) correspond à un CNS de quelque 2.5. Cela signifie que dans ce pays, les recettes agricoles brutes sont 2.5 fois plus élevées qu'elles ne le seraient sans les mesures de soutien public appliquées. En 2013-15, les recettes agricoles brutes des agriculteurs de la zone OCDE ont été à peu près 1.2 fois plus élevées, en moyenne, qu'elles ne l'auraient été en l'absence de soutien, contre 1.4 fois en 1995-97.

D'après l'évolution de l'ESP en % ces tout derniers temps, le niveau du soutien n'a pas varié de la même façon dans tous les pays entre 2014 et 2015 (graphique 1.6). Dans la plupart des pays, les variations sont demeurées inférieures à deux points, mais elles ont été plus prononcées dans quelques cas : l'Islande et la Suisse ont accru leur soutien de 6 à 7 points, tandis qu'au Kazakhstan et en Indonésie, l'ESP en % a crû de presque 5 points. En Israël, l'augmentation a été moindre (3 points). À l'inverse, l'ESP en % a baissé de plus de 6 points en glissement annuel au Japon, et de 2.3 points en Colombie.

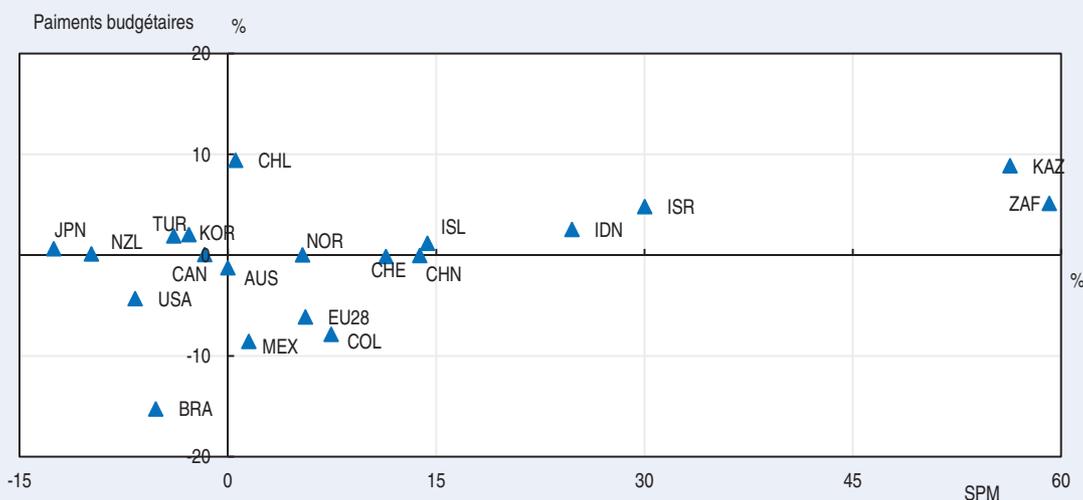
Il ressort de l'encadré 1.5 que, dans la plupart des pays, l'augmentation ou la diminution de l'ESP a été essentiellement due à l'évolution de l'écart entre les prix intérieurs et les prix aux frontières. Les prix internationaux, exprimés en dollar des États-Unis, de la majorité des produits agricoles de base ont diminué en 2015, mais dans des proportions diverses. Parallèlement, le dollar des États-Unis s'est apprécié vis-à-vis d'autres monnaies, mais l'amplitude des variations des taux de change a elle aussi été très inégale. En conséquence, l'effet net sur les prix aux frontières exprimés en monnaie locale a varié selon les produits et les pays.

La façon de dispenser le soutien aux agriculteurs est sans doute aussi importante que son niveau global. Les pouvoirs publics ont à leur disposition un vaste arsenal de mesures. Ils peuvent, pour soutenir les prix du marché, les majorer au moyen de droits de douane sur les importations ou d'autres barrières commerciales, par exemple, ou bien distribuer des subventions pour réduire le coût des intrants utilisés par les agriculteurs. Ils peuvent verser des paiements par hectare, par animal ou en complément des revenus des agriculteurs. Ils peuvent subordonner ou non les paiements à l'exercice d'une activité réelle de production. Le versement des paiements peut aussi dépendre de pratiques particulières de production, par exemple dans l'optique de protéger l'environnement. Ces différentes manières d'assurer le soutien n'ont pas toutes les mêmes incidences sur la production, les échanges et les revenus agricoles. En outre, certaines sont plus appropriées

Encadré 1.5. Quels ont été les facteurs de variation de la valeur monétaire du soutien aux producteurs en 2015 ?

Le graphique 1.7 illustre la contribution de différents facteurs à la variation annuelle de la valeur du soutien aux agriculteurs (exprimée en monnaie locale) entre 2014 et 2015. Ces facteurs sont le soutien des prix du marché (SPM, axe horizontal) et les paiements budgétaires (axe vertical) et ils influent sur l'ESP totale. Plus le pays est éloigné de l'axe vertical, plus la variation du SPM contribue à celle de l'ESP. Plus le pays est éloigné de l'axe horizontal, plus la contribution de la variation des paiements budgétaires est grande. Par exemple, le point représentant l'Indonésie indique que la variation du SPM a fait augmenter l'ESP de ce pays (en valeur monétaire) de près de 25 %, et que les paiements budgétaires l'ont fait monter de 2 % supplémentaires, soit une variation totale de l'ESP entre 2014 et 2015 de 27 % environ en roupies indonésiennes.

Graphique 1.7. Contribution de divers facteurs à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs en 2015



Notes : Les données pour la Russie ne sont pas disponibles. Pour l'Ukraine et le Viet Nam, les données ne sont pas disponibles car le SPM est négatif sur cette période.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

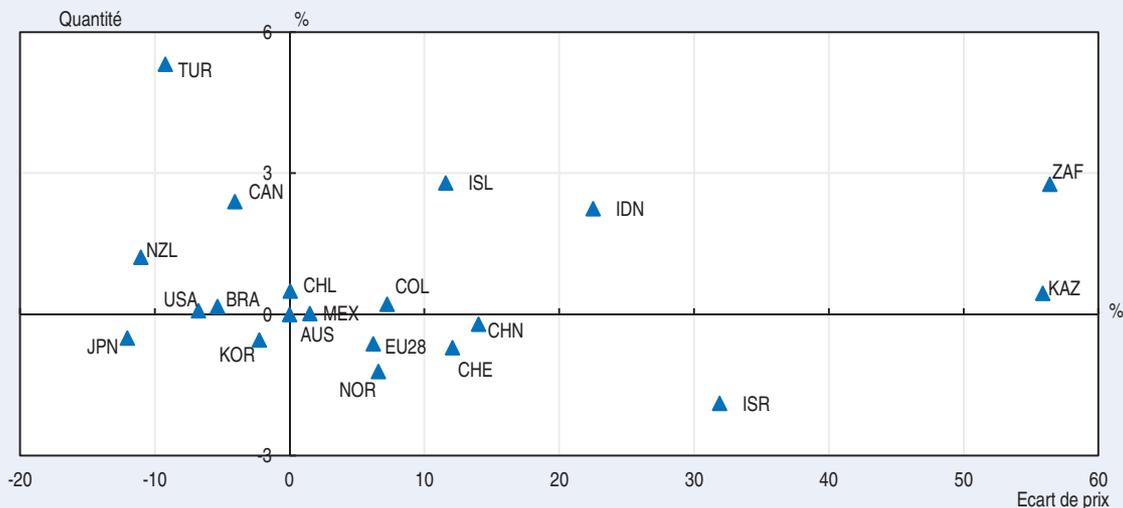
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377815>

L'évolution de la valeur du soutien aux agriculteurs en 2015 a été consécutive à la fois aux variations du soutien des prix du marché et à celles des paiements budgétaires, mais l'ampleur de l'effet de chacun de ces deux facteurs n'a pas du tout été la même dans tous les pays. Ils ont tous deux contribué à faire augmenter l'ESP en Afrique du Sud, au Kazakhstan, en Israël et en Indonésie, mais les variations du SPM y ont eu un effet plus prononcé. Inversement, les deux facteurs ont favorisé une baisse de l'ESP au Brésil et aux États-Unis, les variations des paiements budgétaires pesant davantage dans le premier des deux. En Colombie comme dans l'Union européenne, l'augmentation du SPM a été en grande partie compensée par la diminution des paiements budgétaires, à telle enseigne que l'ESP totale est restée pratiquement inchangée. En Turquie et en Corée, des variations en sens inverse se sont soldées par un modeste recul de l'ESP totale. En Islande, en Chine, en Suisse et en Norvège, la hausse de l'ESP totale s'explique principalement par l'évolution du SPM, tandis qu'au Chili, ce sont les paiements budgétaires qui ont eu le plus d'influence. Le fléchissement de l'ESP au Japon et en Nouvelle-Zélande¹ est imputable aux fluctuations du SPM, alors qu'au Mexique, il s'explique par la réduction des paiements budgétaires. Tant en Ukraine qu'au Viet Nam, le SPM reste négatif, raison pour laquelle ils ne sont pas représentés dans le graphique ci-dessus. Dans ces deux pays, la taxation implicite s'est contractée en 2015 et elle a pratiquement été

Encadré 1.5. Quels ont été les facteurs de variation de la valeur monétaire du soutien aux producteurs en 2015 ? (suite)

éliminée au Viet Nam. Alors que, dans ce dernier pays, les paiements budgétaires ont augmenté et le soutien total aux agriculteurs est devenu positif en 2015, en Ukraine, la diminution de la taxation que provoque un SPM négatif a été en partie compensée par un abaissement du soutien budgétaire, mais le soutien agricole total y a été moins nettement négatif.

Graphique 1.8. Contribution de divers facteurs à la variation de l'Estimation du soutien aux producteurs en 2015



Notes : Les données pour la Russie ne sont pas disponibles. Pour l'Ukraine et le Viet Nam, les données ne sont pas disponibles car le SPM est négatif sur cette période.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377828>

Le graphique 1.8 ventile le soutien des prix du marché en deux éléments : l'écart entre les prix intérieurs et les prix à la frontière (axe horizontal) et les quantités produites qui donnent lieu à un soutien (axe vertical). Il en ressort que les variations des quantités produites ont joué un rôle mineur dans presque tous les pays, et que ce sont celles des écarts de prix qui ont le plus fait fluctuer le SPM. En moyenne, ces écarts se sont creusés dans la majorité des pays en raison de la baisse des prix des produits de base sur les marchés internationaux, mais ils se sont resserrés au Japon, en Nouvelle-Zélande, aux États-Unis, au Brésil, au Canada et en Corée. Les variations des écarts de prix moyens dans les différents pays peuvent avoir deux explications. Premièrement, étant donné que les marchés internationaux des différents produits n'ont pas évolué de la même façon, la gamme des productions du pays a une importance. Par exemple, exprimés en dollar des États-Unis, les prix moyens du riz à l'importation ont augmenté au Japon et en Corée en 2015, ce qui a réduit un élément majeur du soutien des prix du marché dans ces deux pays ; à l'inverse, les prix mondiaux des produits laitiers ont fortement baissé, ce qui a accentué l'effet de la principale composante du SPM au Canada. Deuxièmement, la monnaie nationale de chacun des pays pris en compte dans le présent rapport a perdu de la valeur vis-à-vis du dollar des États-Unis en 2015 (voir aussi l'encadré 1.6), les variations des taux de change s'échelonnant de 2 % dans le cas du yuan renminbi chinois à plus de 80 % dans celui de la hryvnia ukrainienne. La plupart des taux ont gagné entre 12 % et 25 %. Étant donné l'évolution des prix exprimés en dollar des États-Unis sur les marchés internationaux, plus la monnaie d'un pays perd du terrain face à cette devise, plus les prix à ses frontières augmentent, ce qui réduit tous les écarts de prix positifs. Conjugués, ces deux facteurs donnent un tableau hétérogène des variations des écarts de prix moyens.

1. En Nouvelle-Zélande, le soutien des prix est mesuré uniquement dans le cas de la volaille et des œufs, et il est dû à une protection non tarifaire appliquée pour des raisons sanitaires et phytosanitaires.

que d'autres pour atteindre tel ou tel objectif ou tel ou tel bénéficiaire : ainsi, le soutien dispensé par hectare, par animal ou en fonction des revenus agricoles, notamment lorsqu'il est conditionné par d'autres critères, peut viser des endroits ou des groupes d'agriculteurs précis, et être adapté au problème à régler ; à l'inverse, le soutien des prix du marché ne permet pas aux pouvoirs publics de discriminer les bénéficiaires. Ces considérations mettent en lumière la nécessité d'analyser plus en détail l'ESP totale.

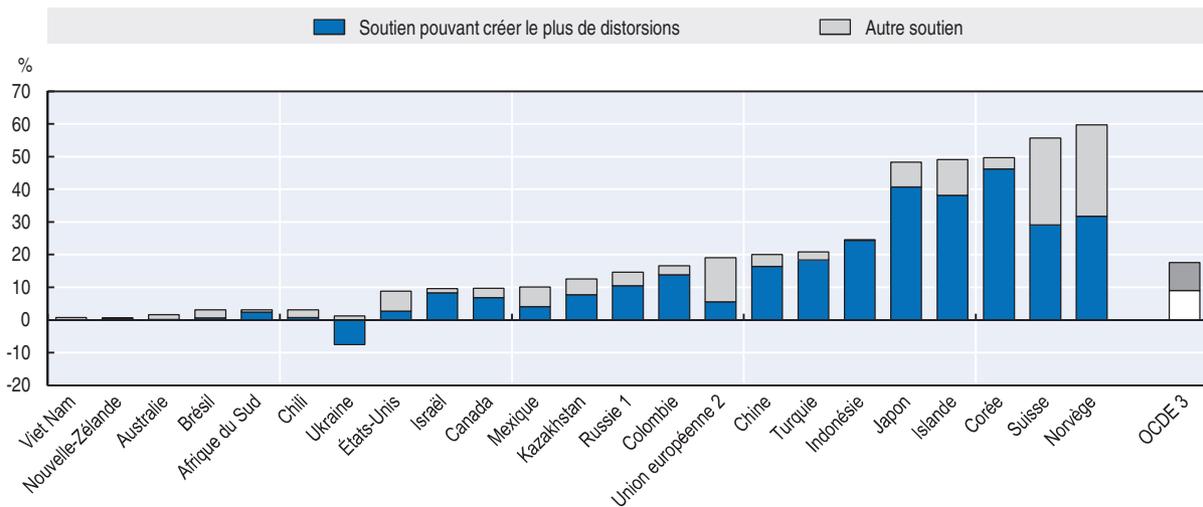
L'analyse des différentes formes de soutien sous l'angle des distorsions qu'elles peuvent engendrer sur les marchés montre que le soutien des prix du marché, les paiements au titre de la production et les paiements au titre de l'utilisation d'intrants variables non assortie de contraintes sont nettement plus susceptibles de fausser la production et les échanges agricoles que les paiements fondés sur d'autres critères (OCDE, 2001). Outre les questions d'adéquation entre les mesures retenues par les pouvoirs publics et les objectifs qu'ils poursuivent, la distinction est donc importante aussi du point de vue international, car les distorsions des échanges se diffusent sur les marchés mondiaux et donc dans les autres pays. Le graphique 1.9 illustre cette distinction sur la période 2013-15. Il montre que, dans la majorité de pays, une forte proportion des recettes brutes des agriculteurs provient des mesures les plus susceptibles de créer des distorsions. En moyenne, dans les pays étudiés dans le présent rapport, elle est égale à plus des deux tiers du soutien dispensé. Abstraction faite de l'Ukraine et du Viet Nam, où le soutien des prix du marché a été négatif en 2013-15, et de la Nouvelle-Zélande, où le SPM légèrement positif est entièrement dû à une protection non tarifaire reposant sur des normes sanitaires et phytosanitaires, le soutien passe par les mesures qui créent le plus de distorsions à plus de 80 % en Indonésie, en Corée, en Turquie, en Israël, au Japon, en Colombie et en Chine, et entre 50 % et 80 % dans la plupart des autres pays. D'autres formes de soutien prédominent au Mexique, aux États-Unis, au Brésil, au Chili et en Australie, qui affichent tous un niveau de soutien inférieur à la moyenne, ainsi que dans l'Union européenne, où l'ESP est légèrement supérieure à la moyenne de l'OCDE.

Parmi les formes de soutien jugées responsables des distorsions les plus sensibles de la production et des échanges, le soutien des prix du marché reste la plus importante. Dans beaucoup de pays de l'OCDE et dans la plupart des économies émergentes, le SPM constitue la plus grande partie de l'ESP, atteignant plus de 90 % en Corée et en Indonésie. Comme nous l'avons vu dans l'examen du soutien total au secteur agricole, le SPM ne pèse pas directement sur les comptes publics (en fait, les pays importateurs tirent souvent une partie de leurs recettes publiques des droits de douane imposés aux produits agricoles). Ce type de soutien est financé par les consommateurs des produits en question.

Les paiements fondés sur la production ne jouent un rôle important qu'en Islande (28 % de l'ESP en 2013-15). Ils pèsent aussi, mais moins nettement, dans quelques autres pays, à savoir la Turquie, le Brésil, le Kazakhstan, la Colombie, la Norvège, la Fédération de Russie, la Suisse et le Japon, où ils représentent entre 4 % et 9 % de l'ESP. C'est au Viet Nam que le soutien au titre de l'utilisation d'intrants variables sans conditions concernant leur utilisation ou mode de production est le plus élevé en proportion de l'ESP totale (modeste), mais il est plus important en pourcentage des recettes agricoles brutes en Ukraine, au Mexique, dans la Fédération de Russie, en Norvège, en Indonésie, au Kazakhstan, en Israël et dans l'Union européenne.

Parmi les formes de soutien qui, en comparaison, provoquent moins de distorsions, deux principales catégories peuvent être distinguées. Premièrement, les paiements fondés

Graphique 1.9. **Composition de l'estimation du soutien aux producteurs par pays, 2013-15 (en pourcentage des recettes agricoles brutes)**



1. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.
2. UE27 en 2012-13 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.
3. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

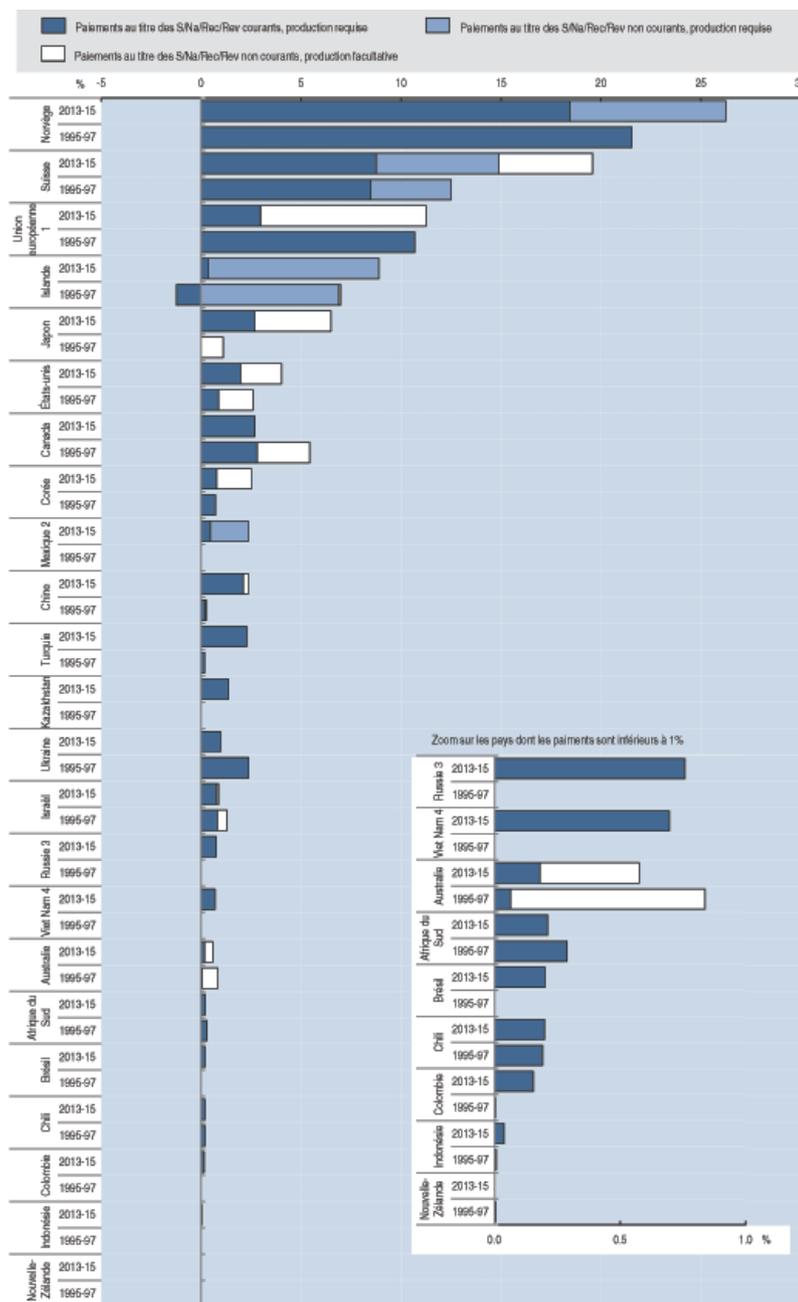
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377832>

sur d'autres intrants ou sur des intrants variables mais avec des contraintes d'utilisation (par exemple liés aux pratiques spécifiques liés à la performance environnementale ou au bien-être des animaux) sont des instruments très employés dans certains pays. Au Chili et au Brésil, plus de 70 % du soutien agricole sont dispensés de cette façon, et en Australie, au Mexique et au Kazakhstan, entre un quart et la moitié de l'ESP s'explique par des mesures de cette catégorie.

La majeure partie du soutien restant passe par des paiements financés par l'impôt et fondés sur les superficies, le nombre d'animaux, les recettes agricoles et les revenus agricoles. Ces paiements sont des instruments majeurs dans l'Union européenne (59 % de la totalité de l'ESP), aux États-Unis (46 %), en Norvège (44 %), en Australie (36 %) et en Suisse (35 %), mais ils sont pratiqués dans beaucoup d'autres pays également. Comme le montre le graphique 1.10, la proportion qu'ils représentent dans les recettes agricoles brutes augmente nettement au fil du temps. En Norvège et en Suisse, ils constituent désormais (2013-15) 26 % et 20% des recettes agricoles brutes, respectivement, contre 22 % et 13 % en 1995-97. Dans l'Union européenne, en Islande et au Japon, ils en représentaient entre 11 % et 6 % dernièrement, et étaient donc aussi en légère augmentation par rapport à 1995-97. Ces instruments sont néanmoins employés surtout dans les pays de l'OCDE : ils se sont limités à 2.4 % des recettes agricoles brutes en Chine et à 1.4 % au Kazakhstan dans la période récente, et à moins de 1 % dans d'autres économies émergentes.

Le graphique 1.10 met aussi en évidence une tendance en faveur de paiements dissociés des décisions de production : les paiements sont de plus en plus souvent calculés en fonction de critères historiques, et parfois même sans que l'agriculteur bénéficiaire doive produire. Cette tendance est particulièrement nette dans l'Union européenne, où les paiements fondés sur les superficies, le nombre d'animaux, les recettes ou les revenus agricoles courants ont été réduits de près des deux tiers au profit du régime de paiement

Graphique 1.10. **Utilisation et composition du soutien au titre des superficies, nombre d'animaux, recettes et revenu, par pays, 1995-97 et 2013-15 (en pourcentage des recettes agricoles brutes)**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2013-15. « S/Na/Rec/Rev » correspond à Superficie, Nombre d'animaux, Recettes et Revenus. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. UE15 en 1995-97; UE27 en 2013 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.

2. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.

3. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.

4. Pour le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377840>

de base (RPB), fondé sur des critères non courants sans exigences de production. Il existe des dispositifs similaires en Suisse et en Australie, entre autres.

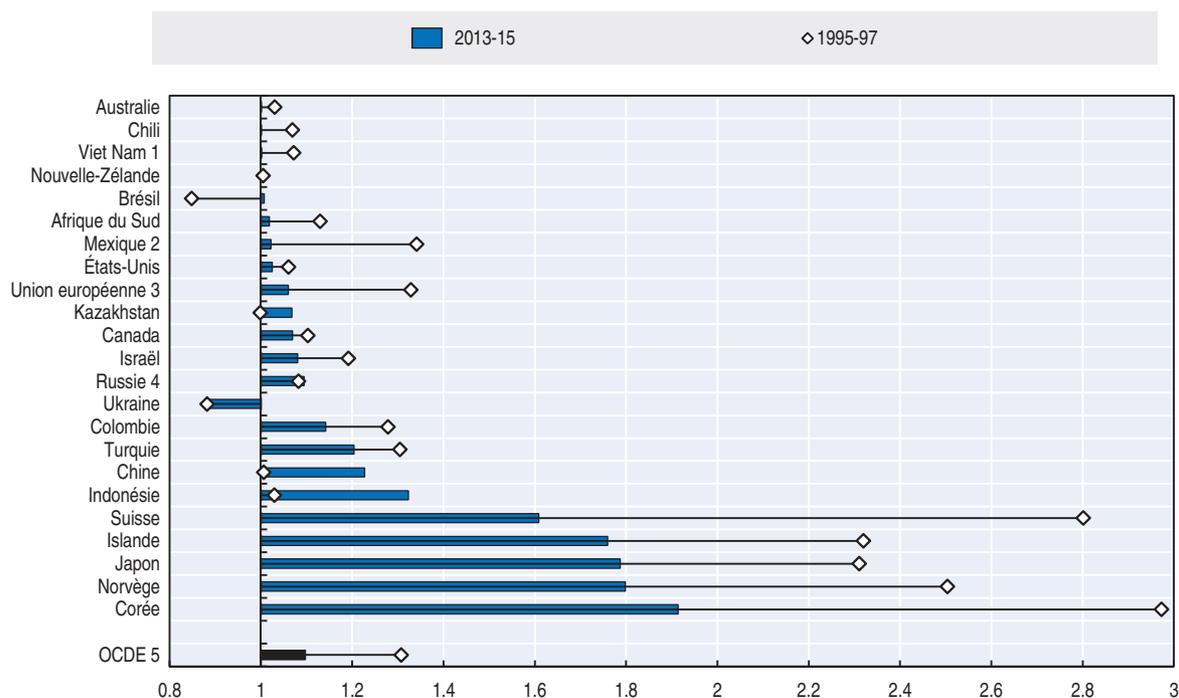
Étant donné que les formes de soutien qui créent moins de distorsions sont plus utilisées qu'auparavant, les prix que perçoivent effectivement les producteurs sont plus proches de ceux qui prévalent sur les marchés internationaux. Le coefficient nominal de protection (CNP) représente le ratio entre les prix payés aux agriculteurs (y compris les paiements par unité produite et déduction faite des prélèvements éventuellement perçus par unité produite) et les cours mondiaux. Le graphique 1.11 montre que, en moyenne, les prix perçus en 2013-15 par les producteurs en Australie, au Chili, au Viet Nam, en Nouvelle-Zélande et au Brésil étaient étroitement alignés sur ceux des marchés internationaux, le CNP s'établissant entre 1.00 et 1.01. L'Afrique du Sud, le Mexique et les États-Unis affichent eux aussi un CNP inférieur à 1.03, ce qui revient à dire que leurs prix sont supérieurs de moins de 3 % aux prix mondiaux en moyenne. Dans la plupart des autres pays, les prix perçus par les producteurs sont très au-dessus des niveaux internationaux. L'Ukraine fait exception : son CNP de 0.88 signifie que les prix payés aux producteurs y étaient en moyenne inférieurs de 12 % aux références internationales. Néanmoins, certaines de ces moyennes peuvent dissimuler de fortes variations entre produits à l'intérieur d'un même pays. Au Viet Nam, par exemple, le CNP des différents produits va de 0.51 dans le cas du caoutchouc à 1.62 dans celui de la viande bovine.

Le graphique 1.11 révèle aussi que, dans la plupart des pays, le CNP a abandonné le niveau élevé qu'il atteignait en 1995-97. Le rapprochement avec les prix des marchés mondiaux a été particulièrement prononcé dans les pays où le soutien des prix du marché était substantiel dans le passé, notamment la Corée, la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Japon. Néanmoins, l'écart entre les prix intérieurs et les prix internationaux reste notable dans ces pays, le CNP s'étant établi dans la période la plus récente entre 1.61 en Suisse et 1.91 en Corée. L'alignement des prix est net dans d'autres pays également, dont le Mexique, l'Union européenne, la Colombie, l'Afrique du Sud, Israël et la Turquie. Inversement, la Chine et l'Indonésie ont fortement accru leur soutien des prix : alors que ceux-ci y étaient proches des niveaux internationaux en 1995-97, le CNP s'est hissé à 1.23 en Chine et à 1.32 en Indonésie au cours de la période la plus récente.

Dans beaucoup de pays, le recul du soutien lié aux prix et à la production au profit d'autres types de transferts fait que les signaux du marché influencent davantage les décisions des producteurs. Il améliore aussi la souplesse offerte aux producteurs dans leurs choix de production. Il en découle par ailleurs que le lien entre le soutien et certains produits est moins fort qu'auparavant. L'indicateur appelé « transferts aux producteurs au titre d'un seul produit » (TSP) mesure le soutien auquel donne droit un produit donné en proportion des recettes agricoles brutes engendrées par ce produit. En moyenne, ces transferts sont passés de 15 % à 12 % depuis le milieu des années 90.

Il importe tout autant de souligner que la variabilité entre produits a diminué, certains de ceux qui affichaient les TSP les plus élevés en 1995-97, comme le lait et la viande ovine, enregistrant une baisse particulièrement prononcée en moyenne (graphique 1.12). Néanmoins, le soutien au titre d'un seul produit a augmenté dans plusieurs cas. Le plus notable est celui du sucre, dont le TSP moyen était négatif au milieu des années 90, en grande partie à cause d'un SPM nettement négatif au Brésil, mais s'est hissé au deuxième rang au cours des trois dernières années du fait d'un soutien spécifique important apporté sans discontinuer aussi bien dans la zone de l'OCDE que dans les économies émergentes.

Graphique 1.11. Coefficient nominal de soutien aux producteurs par pays, 1995-97 et 2013-15



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2013-15. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

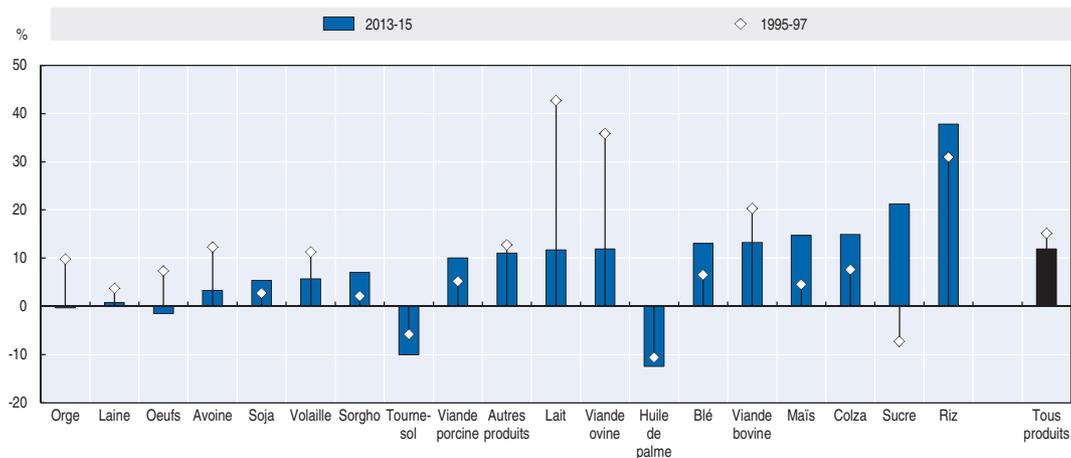
1. Pour le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.
2. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.
3. UE15 en 1995-97; UE27 en 2013 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles
4. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.
5. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004. La Slovaquie est incluse dans le total OCDE à partir de 1992 et dans l'UE à partir de 2004.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377856>

Les TSP du maïs et du sorgho ont quant à eux triplé depuis le milieu des années 90. Cette hausse est surtout liée à une augmentation importante aux États-Unis et au Mexique, même si d'autres pays n'y sont pas étrangers, en particulier dans le cas du maïs. Les TSP du blé et du soja ont doublé, principalement sous l'influence de la Chine, du Kazakhstan (blé), du Japon (soja), du Mexique et des États-Unis (soja). L'augmentation du soutien par produit en Chine, en Colombie, au Kazakhstan, au Mexique, dans la Fédération de Russie et en Ukraine a été déterminante dans celle des transferts au titre d'un seul produit bénéficiant aux producteurs de viande porcine. À l'exception du riz et du sucre, les TSP moyens sont restés dans tous les cas inférieurs à 15 % des recettes brutes par produit, et les producteurs de graines de tournesol (au Kazakhstan, dans la Fédération de Russie et en Ukraine) et d'huile de palme (en Indonésie) ont continué à être taxés. La diminution de la variabilité du niveau du soutien d'un produit à l'autre donne à penser que les distorsions dans l'allocation des ressources à l'intérieur du secteur agricole sont moins grandes qu'auparavant, encore qu'elle soit due en partie à l'augmentation du soutien auquel donne droit une sous-catégorie de produits.

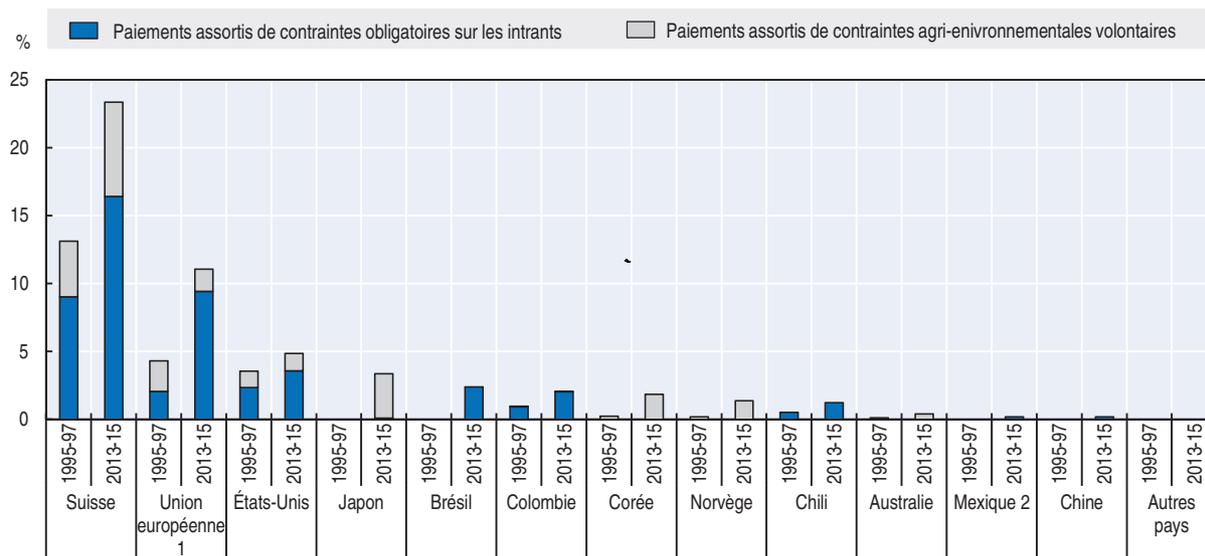
Graphique 1.12. **Transferts à des produits spécifiques, ensemble des pays, 1995-97 et 2013-15 (en pourcentage des recettes agricoles brutes pour chaque produit)**



Note : Les produits sont classés par ordre décroissant de la part (en %) des transferts au titre d'un seul produit pour 2013-15.
 Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377866>

Parfois, les paiements versés aux agriculteurs ont pour but de promouvoir des pratiques de production particulières qui améliorent la performance environnementale ou le bien-être des animaux. Ainsi, certaines contraintes sur l'utilisation des intrants sont obligatoires, mais les paiements peuvent aussi être liés à des dispositifs agroenvironnementaux auxquels les agriculteurs adhèrent volontairement. Dans les deux cas, le nombre de pays qui recourent à ces paiements et le niveau de ces derniers ont augmenté au cours des dernières décennies. Les paiements associés à des pratiques de production obligatoires jouent un rôle de plus en plus important au Chili, dans l'Union européenne, en Suisse et aux États-Unis. Dans ces pays et cette région, les paiements directs assortis de conditions peuvent atteindre la moitié du soutien total apporté aux agriculteurs. Une partie du soutien au titre de la formation de capital fixe est également subordonnée à des investissements dans les installations qui limitent les atteintes à l'environnement et améliorent le bien-être animal. Le graphique 1.13 montre que cette forme de soutien est devenue plus importante pour les agriculteurs aussi : près d'un sixième des recettes agricoles brutes découlent de paiements conditionnels en Suisse, et près d'un dixième dans l'Union européenne. Au Brésil, les programmes de crédit et d'assurance sont désormais tous soumis au respect d'un système élaboré de zonage qui détermine les périodes de semis en fonction de critères relatifs aux conditions météorologiques, aux sols et au cycle des cultures ; à l'heure actuelle, ces programmes assurent l'essentiel du soutien aux agriculteurs dans ce pays. Les paiements prévus dans le cadre de programmes agroenvironnementaux volontaires sont de plus en plus utilisés, notamment en Suisse, au Japon, en Corée et en Norvège. D'autres régions ou pays comme l'Union européenne, les États-Unis et l'Australie appliquent aussi des programmes de ce type dans une optique de protection de l'environnement.

Graphique 1.13. **Soutien subordonné à l'adoption de certaines méthodes de production, 1995-97 et 2013-15**

Note : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2013-15.

1. UE15 en 1995-97, UE27 en 2013 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.

2. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377874>

Le soutien aux services d'intérêt général varie beaucoup selon le pays, aussi bien du point de vue du niveau que des priorités

Après l'appui apporté aux producteurs individuellement (ESP), le deuxième élément important du soutien est le financement public de différents services utiles au secteur agricole. Il est mesuré par l'estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG) et englobe différents domaines. Comme nous l'avons vu plus haut, l'ESSG occupe une place beaucoup plus modeste que l'ESP dans le soutien total apporté à l'agriculture, s'établissant en moyenne à 12 % de l'EST en 2013-15 dans l'ensemble des pays étudiés dans le présent rapport. Ce niveau est en recul de 4 points par rapport au milieu des années 90, mais il s'explique presque entièrement par la hausse massive de l'ESP de la Chine. Comme le montre la première partie du graphique 1.16, cependant, les proportions varient beaucoup d'un pays à l'autre : la majeure partie du soutien est désormais imputable au financement de services visant le secteur dans son ensemble en Nouvelle-Zélande et en Australie, alors que ce volet occupe une place mineure dans le soutien total dans la plupart des autres pays. Il ressort aussi de cette partie du graphique que l'importance relative du soutien aux services d'intérêt général a augmenté dans un certain nombre de pays, en particulier en Australie, au Chili et au Kazakhstan. Parallèlement, la part de l'ESSG dans le soutien total s'est effondrée en Chine, où elle est passée de près de 60 % au milieu des années 90 à 11 % au cours de la période la plus récente, toujours à cause de la forte hausse de l'ESP.

La palette de domaines pris en compte dans l'ESSG et dans lesquels la puissance publique peut investir est très variée et, comme l'indiquent les autres parties du graphique 1.16, les pays n'accordent pas tous la même importance aux uns et aux autres. Les investissements dans les infrastructures agricoles prédominent dans un certain nombre de pays. Ainsi, plus de la moitié de l'ESSG correspond aux infrastructures au Japon,

Encadré 1.6. Incidence des taux de change sur la mesure du soutien à l'agriculture

Les mesures du soutien au niveau national sont exprimées en monnaie nationale. Or ces mesures, et en particulier les agrégats internationaux, subissent l'influence des variations des taux de change, qui ont été particulièrement marquées ces dernières années, notamment en 2015 (graphique 1.14). Les taux de change ont des effets sur le calcul du soutien à l'agriculture selon deux mécanismes distincts. Selon le premier de ces mécanismes, les variations des taux de change peuvent expliquer dans une proportion non négligeable la variation du SPM même lorsque les mesures internes et les prix mondiaux ne changent pas. Pour un prix mondial donné, exprimé en dollars des États-Unis, une variation de la valeur externe de la monnaie d'un pays modifie les prix de référence des produits agricoles exprimés en monnaie locale. En conséquence, un affaiblissement de la monnaie fera augmenter, toutes choses égales par ailleurs, les prix de référence calculés pour le pays concerné. Si à cause du soutien des prix, l'évolution des prix intérieurs n'est pas totalement en phase avec celle des prix aux frontières, il en résultera une réduction du soutien des prix du marché dans le pays et, partant, un recul du niveau du soutien global. De même, une appréciation d'une monnaie locale aura pour effet de relever le niveau de soutien. Dans l'encadré 1.5, il est question de l'incidence de différents facteurs, parmi lesquels les fluctuations des taux de change, sur le niveau du soutien aux producteurs.

Graphique 1.14. Évolution des taux de change de certaines monnaies



Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377886>

Selon le second des mécanismes évoqués précédemment, les mouvements des taux de change se répercutent sur les variations de valeurs monétaires telles que l'ESP totale ou l'estimation du soutien total exprimées dans une monnaie commune. Toutes choses égales par ailleurs, un repli (une hausse) de la valeur externe d'une monnaie locale se traduira par un recul (une augmentation) de l'estimation du soutien exprimée dans une monnaie étrangère comme le dollar des États-Unis ou l'euro. Si ce mécanisme n'est pas sans conséquence pour les comparaisons internationales, il est particulièrement important pour les agrégats internationaux, notamment pour les totaux couvrant la zone OCDE ou les totaux couvrant tous les pays sur lesquels porte le présent rapport.

Encadré 1.6. Incidence des taux de change sur la mesure du soutien à l'agriculture (suite)

Les amples fluctuations des taux de change observées en 2015 ont donné à ce thème de réflexion de portée générale une pertinence accrue pour les calculs relatifs à cette année : comme le fait apparaître le graphique 1.14, le dollar des États-Unis s'est fortement apprécié face à quasiment toutes les autres devises, amplifiant ainsi des mouvements qui s'étaient amorcés au début de la décennie. De même qu'elle se répercute sur d'autres agrégats monétaires comme le PIB mondial¹, l'appréciation du dollar a des retombées directes sur l'ESP agrégée calculée dans le présent rapport². Comme les chiffres les plus couramment cités sont exprimés en dollars des États-Unis, il ressort des données que l'ESP totale a reculé de 14 % entre 2014 et 2015 dans la zone OCDE et de 3 % dans l'ensemble des pays couverts par le rapport. Exprimée en euros en revanche, l'ESP totale dans ces deux groupes de pays a progressé de 2 % et 16 % respectivement pendant la même période. Exprimé par exemple en reais brésiliens ou en roubles russes, le soutien a augmenté encore plus nettement (tableau 1.2). Des constats similaires peuvent être dressés en ce qui concerne l'évolution des estimations du soutien total (EST).

Tableau 1.2. Évolution de l'ESP total dans certaines monnaies, 2014 à 2015

En pour cent

	OCDE		Ensemble des pays	
	ESP	EST	ESP	EST
USD	-14	-17	-3	-7
EUR	2	-1	16	11
BRL	21	18	37	32
RUB	62	58	83	77

Note : « Ensemble des pays » fait référence aux pays couverts par le rapport.

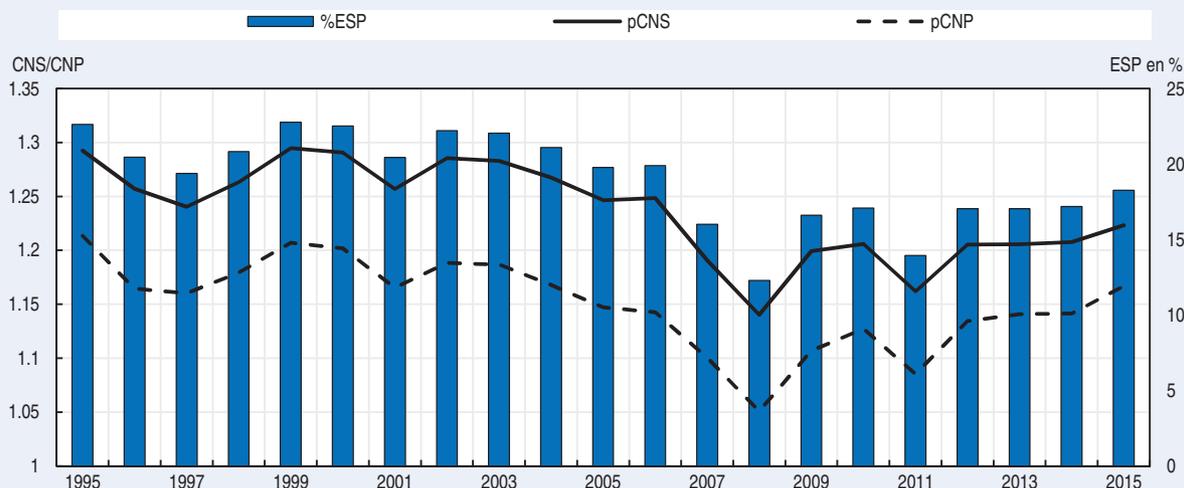
Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933379304>

C'est pourquoi, depuis longtemps, l'OCDE produit des tableaux comparatifs mettant en évidence l'évolution des estimations agrégées du soutien exprimées en dollars des États-Unis et en euros. Plus important cependant, le problème que posent ces estimations agrégées en apparence contradictoires peut être surmonté si l'on utilise des indicateurs relatifs : l'ESP en pourcentage des recettes agricoles brutes et l'EST en pourcentage du PIB ne présentent pas la même ambiguïté car les numérateurs (ESP totale et EST) et les dénominateurs (recettes agricoles brutes et PIB) sont affectés exactement de la même manière par les variations des taux de change. Ces indicateurs, à l'instar d'autres indicateurs relatifs comme le coefficient nominal de protection ou le coefficient nominal de soutien, résistent donc aux fluctuations des taux de change. En outre, ils rendent convenablement compte des effets d'échelle lorsque le soutien total augmente avec la taille du secteur ou de l'économie. Il ressort du graphique 1.15 qu'en 2015, ces indicateurs relatifs du soutien ont continué de progresser, si l'on regarde le total pour tous les pays couverts par le rapport, après avoir atteint un point bas en 2011.

Encadré 1.6. Incidence des taux de change sur la mesure du soutien à l'agriculture (suite)

Graphique 1.15. Évolution des indicateurs de soutien relatif pour l'agrégat de tous les pays couverts dans ce rapport, 1995 à 2015



Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377891>

1. Voir Obstfeld et al. (2015), pour une analyse succincte.
2. Ce problème a été analysé pour la première fois par Butault (2003).

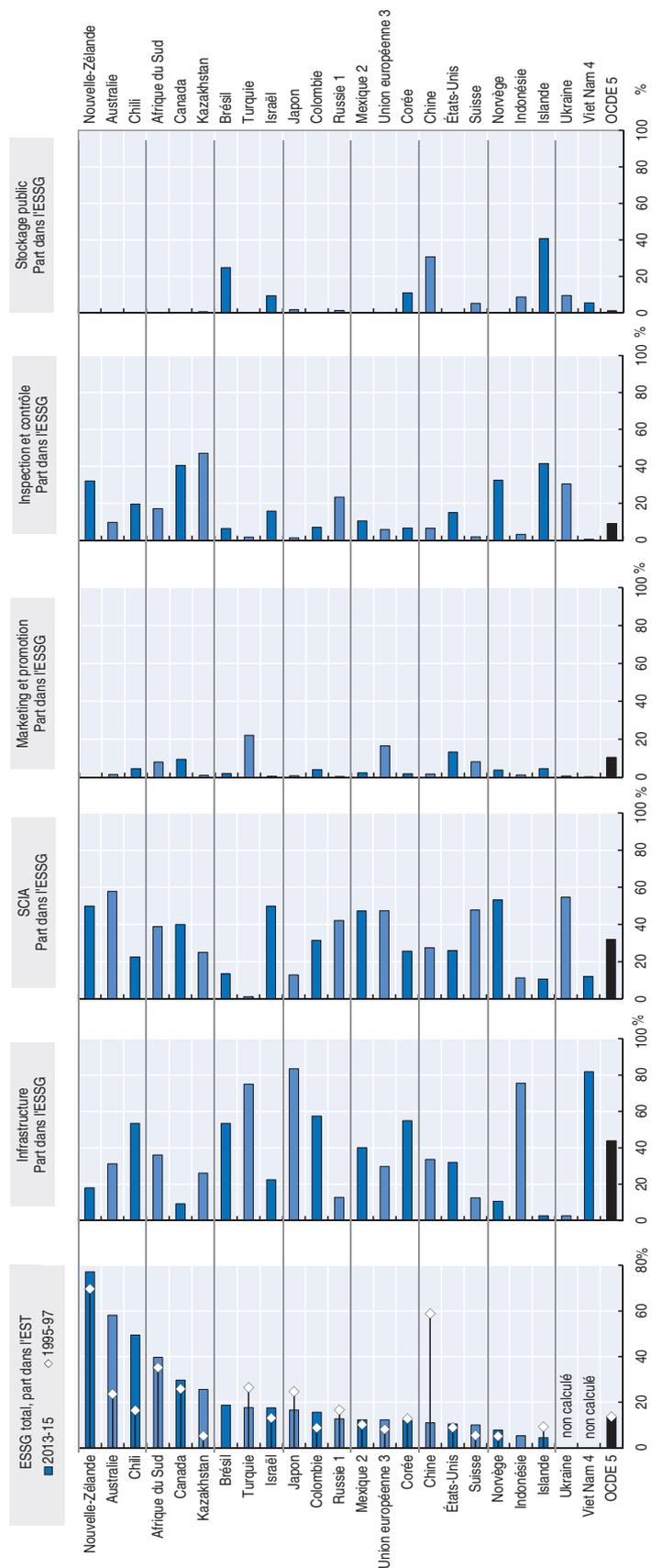
au Viet Nam, en Indonésie, en Turquie, en Colombie, en Corée, au Brésil et au Chili (souvent pour étendre les réseaux d'irrigation et en améliorer la qualité). Le système d'innovation agricole (SIA) est le poste le plus important en Australie, en Ukraine, en Norvège et en Israël, et il joue un rôle majeur dans beaucoup d'autres pays également. Pour ce qui est du total de l'OCDE, les infrastructures et le SIA représentent ensemble plus des trois quarts de toutes les dépenses consacrées aux services d'intérêt général.

Les autres catégories prises en compte dans l'ESSG, à savoir les services d'inspection et le stockage public, sont certes moins importantes en moyenne dans les pays étudiés, mais elles comptent davantage dans certains d'entre eux. C'est notamment le cas des dépenses consacrées aux services d'inspection, qui ont représenté entre 30 % et 50 % de l'ESSG au Kazakhstan, en Islande, au Canada, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et en Ukraine – même si les dépenses totales au titre des services d'intérêt général ont beaucoup diminué depuis 2012 dans ce dernier pays. Les dépenses liées au stockage public ont été nulles dans de nombreux pays, mais elles ont représenté une proportion notable de l'ESSG en Islande (41 %), en Chine (31 %) et au Brésil (25 %).

Dans la plupart des pays, les consommateurs continuent de financer le soutien à l'agriculture

Les politiques agricoles concernent aussi les utilisateurs de produits agricoles, c'est-à-dire les transformateurs et les consommateurs finaux. Comme nous l'avons noté plus haut, dans beaucoup de pays, les prix intérieurs sont supérieurs aux prix mondiaux, ce qui

**Graphique 1.16. Estimation du soutien aux services d'intérêt général:
En pourcentage de l'EST et composition**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux pour 2013-15. La catégorie résiduelle « divers » n'est pas présentée. ISA = Innovation du Système Agricole. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.
2. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.
3. UE15 en 1995-97, UE27 en 2013 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.
4. Pour le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.
5. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE.

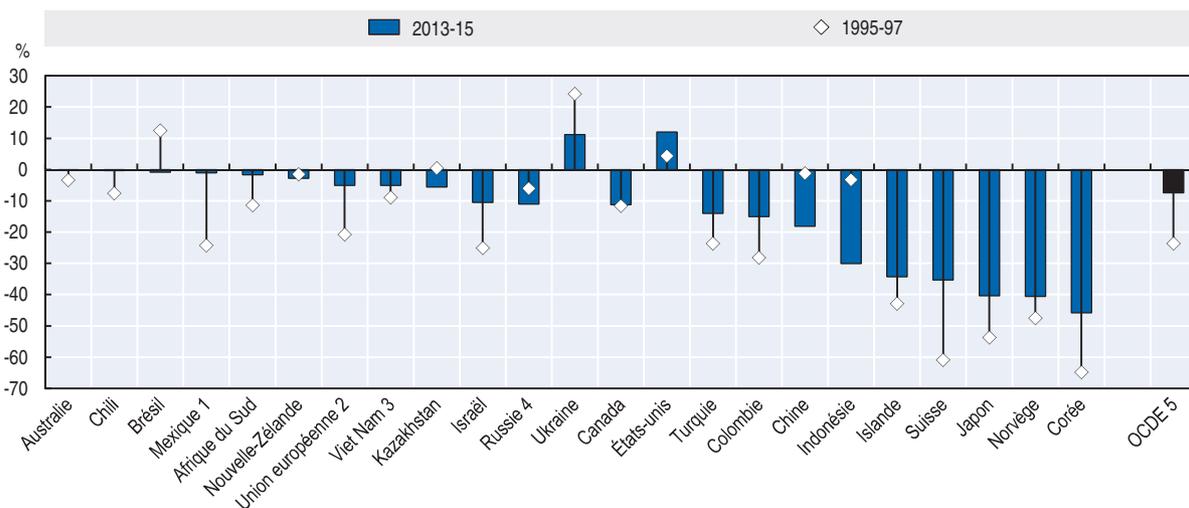
Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.
StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/88893377900>

suppose que les consommateurs locaux paient les produits agricoles plus cher. Dans certains cas, des mesures sont prévues pour les dédommager en tout ou partie de ce surcoût, par exemple sous la forme de subventions budgétaires versées aux transformateurs ou de programmes intérieurs d'aide alimentaire.

L'estimation du soutien aux consommateurs en pourcentage (ESC en %) exprime la valeur monétaire des transferts aux consommateurs en proportion des dépenses de consommation (mesurées au départ de l'exploitation). Lorsque les prix intérieurs sont supérieurs à ceux des marchés mondiaux, ils contribuent négativement à l'ESC en %, d'où une taxation implicite des consommateurs.

Comme l'illustre le graphique 1.17, dans presque tous les pays, les consommateurs subissent les effets de la politique agricole. Dans la plupart des cas, ces effets prennent la forme d'une taxe implicite, mais à des degrés très divers : l'ESC en % négative s'échelonne entre moins de 1 % en Australie, au Chili et au Brésil, et plus de 40 % au Japon, en Norvège et en Corée. Dans tous les cas, cette ESC négative est imputable au soutien des prix du marché, qui entraîne des transferts des consommateurs aux producteurs intérieurs et, s'agissant des pays importateurs, aux contribuables. Le soutien des prix du marché ayant diminué, la taxation implicite des consommateurs a baissé sensiblement dans la plupart des pays depuis le milieu des années 90. L'Indonésie, la Chine et, dans une moindre mesure, la Fédération de Russie sont des exceptions notables : les consommateurs y sont

Graphique 1.17. **Estimation du soutien aux consommateurs par pays, 1995-97 et 2013-15 (en pourcentage des dépenses de consommation au départ de l'exploitation)**



Notes : Les pays sont classés en fonction des niveaux de soutien pour 2013-15. Une ESC en pourcentage négative correspond à une taxe implicite à la consommation. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

1. Pour le Mexique, 1995-97 est remplacé par 1991-93.
2. UE15 en 1995-97, UE27 en 2013 et UE28 à partir de 2014 quand les données sont disponibles.
3. Pour le Viet Nam, 1995-97 est remplacé par 2000-02.
4. Pour la Russie, 2013-15 est remplacé par 2012-14.
5. Le total pour l'OCDE ne comprend pas les pays de l'UE non membres de l'OCDE. L'Estonie, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque, la République tchèque sont prises en compte dans les totaux OCDE pour toutes les années et dans les totaux de l'UE à compter de 2004. La Slovénie est incluse dans le total OCDE à partir de 1992 et dans l'UE à partir de 2004.

Source : OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933377913>

de plus en plus taxés. Cette évolution est inquiétante pour deux raisons. Dans ces pays, l'ESC en % négative suppose une forte redistribution, qui pèse relativement davantage sur les consommateurs pauvres que sur les riches, car la proportion des dépenses consacrées à l'alimentation dans les dépenses totales tend à diminuer à mesure que les revenus augmentent. De plus, elle pénalise l'industrie agroalimentaire en réduisant sa compétitivité sur les marchés internationaux. Par ailleurs, dans les économies en développement et émergentes en particulier, les petits producteurs agricoles sont parfois acheteurs nets de produits agricoles et le soutien risque donc de ne pas aider ceux qui en ont besoin. Parallèlement, ce soutien est souvent à l'origine de fortes distorsions sur les marchés et dans l'économie.

Contrairement aux autres pays, les États-Unis et l'Ukraine apportent à leurs consommateurs un soutien net positif, l'ESC en % s'y étant établie en 2013-15 à 12 % et 11 %, respectivement. Ils le font toutefois de manières très différentes. En Ukraine, les prix sur le marché intérieur sont en moyenne très inférieurs à ceux des marchés internationaux, ce qui bénéficie aux consommateurs aux dépens des producteurs agricoles. Les prix intérieurs s'étant rapprochés des cours mondiaux au cours des dernières décennies, le niveau du soutien implicite aux consommateurs a lui aussi baissé, divisant par deux l'ESC en % depuis le milieu des années 90. Pour leur part, les États-Unis destinent à certaines catégories de leur population des programmes intérieurs d'aide alimentaire de grande ampleur, qui se traduisent en un ESC positif malgré les prix intérieurs légèrement plus élevés. Consécutivement à la contraction du soutien des prix du marché et au développement des programmes d'aide alimentaire, l'ESC en % a presque triplé depuis 1995-97, en vertu de quoi elle atteint un niveau plus élevé que dans tous les autres pays étudiés dans le présent rapport, que ce soit en valeur, en proportion des dépenses des consommateurs ou en proportion de l'estimation du soutien total.

Évaluation du soutien et des réformes

En avril 2016, les ministres et représentants de 46 pays, dont la totalité des membres de l'OCDE, ont déclaré : « [...] si les politiques agricoles et alimentaires ont commencé à changer, les cadres d'action internes et internationaux ne sont pas suffisamment alignés sur les besoins qui se profilent » (OCDE, 2016b, paragraphe 3). Les constats présentés ici confirment cette appréciation.

À eux tous, les pays étudiés dans le présent rapport ont dépensé en moyenne 585 milliards USD (469 milliards EUR) par an pour soutenir leurs producteurs agricoles sur la période 2013-15, auxquels il fait ajouter 87 milliards USD (69 milliards EUR) au titre des services d'intérêt général utiles au secteur. Ces transferts substantiels sont à la charge des contribuables et des consommateurs. Ils sont consacrés en bonne partie à des mesures pas suffisamment adaptées à la réalisation des objectifs définis et communs, concernant la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le bon fonctionnement des marchés, la durabilité de la croissance de la productivité et de l'utilisation des ressources, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, la résilience face à différents risques, la fourniture de biens publics et de services écosystémiques, ainsi que la croissance et le développement inclusifs.

La façon de dispenser le soutien aux agriculteurs est sans doute aussi importante que son niveau global. Environ les deux tiers de l'ensemble du soutien agricole résultent encore de mesures qui maintiennent les prix intérieurs à un niveau plus élevé que les prix

internationaux. Même si le soutien des prix du marché (SPM) présente un moindre fardeau pour les comptes publics car la plus grande partie des coûts est supportée par les consommateurs, il s'agit de l'une des formes de soutien qui faussent le plus les échanges et les marchés. En particulier, les instruments qui génèrent du SPM limitent la transmission des signaux du marché aux producteurs et, ce faisant, diminuent la capacité de ces derniers à répondre aux besoins du marché. Ils réduisent aussi les incitations qui encouragent à améliorer l'efficacité de la production agricole. En outre, un certain nombre de pays font appel au SPM pour accroître la production intérieure et atteindre des objectifs d'auto-provisionnement alimentaire. Cependant, pour les consommateurs pauvres, qui consacrent en général une proportion plus importante de leurs revenus disponibles à l'alimentation, des prix plus élevés constituent un lourd handicap et nécessitent de mettre en place une aide alimentaire dans certains pays. De plus, en majorant les prix intérieurs, le SPM accroît aussi les coûts des transformateurs locaux, ce qui limite les activités économiques et créations d'emplois potentielles en aval, notamment dans les zones rurales. En stimulant la production agricole, le SPM peut engendrer des externalités négatives sans nécessairement apporter les biens publics escomptés (OCDE, 2008, page 15). Enfin, il n'est pas ciblé et ne bénéficie pas nécessairement à ceux qu'il est censé aider, profitant surtout aux grands producteurs.

Le SPM représente aussi la majeure partie des transferts auxquels donne droit un produit unique (TSP). La variabilité des TSP entre produits a diminué depuis le milieu des années 1990, ce qui contribue à réduire l'inefficacité de l'allocation des ressources à l'intérieur du secteur agricole d'un pays. Toutefois, dans la mesure où la diminution de la variabilité des TSP est en partie due à une augmentation du soutien au titre de certains produits, des améliorations sont encore possibles. Si, techniquement, il élève le niveau d'auto-provisionnement, le SPM augmente les coûts pour les consommateurs et peut ainsi porter atteinte à la sécurité alimentaire des catégories les plus pauvres de la population.

- Le soutien des prix du marché devrait donc être réduit et, en fin de compte, éliminé. Cela vaut aussi pour le soutien des prix du marché négatif qui caractérise encore un certain nombre de marchés. De manière générale, le soutien des prix du marché est une mesure peu transparente et sans possibilité de ciblage et va à l'encontre du bon fonctionnement d'un système d'échanges multilatéral. Si les pays souhaitent changer d'instruments et mettre en place d'autres mesures plus adaptées, les pouvoirs publics doivent disposer des marges budgétaires nécessaires.

Les autres instruments, comme les paiements par unité de production ou ceux fondés sur l'emploi d'intrants variables sans restrictions d'utilisation, occupent une place beaucoup plus modeste, mais ils restent importants sur quelques marchés. Dans une certaine mesure, ils permettent de mieux viser certains objectifs précis, mais ils sont autant à même de fausser les marchés et les échanges que le soutien des prix et, ils ont une assez faible efficacité, compte tenu de leur coût, pour soutenir les revenus des ménages agricoles dans le besoin vu qu'une grande partie des dépenses consenties pour les financer se dissipent en dehors du secteur agricole. En outre, le soutien en faveur de certains intrants accroît le risque de surconsommation ou de mauvaise utilisation des produits concernés, ce qui peut avoir des conséquences dommageables sur la santé des agriculteurs et l'environnement.

- Les paiements par unité de production et les subventions aux intrants devraient donc être réduits dans la plupart des cas. Ils se traduisent par une utilisation inefficace des

ressources budgétaires publiques et, en général, n'arrivent pas à cibler convenablement les résultats souhaités.

Le soutien en faveur des investissements et services sur l'exploitation peuvent être importants lorsque les défaillances du marché font obstacle à une allocation efficiente des ressources. À ce titre, il devrait viser à stimuler l'innovation dans le secteur agricole, à favoriser l'amélioration la durabilité de celui-ci ou à atténuer d'autres imperfections du marché.

Les paiements directs aux agriculteurs sont de plus en plus utilisés pour soutenir les revenus agricoles. Néanmoins, en général, le soutien de ces revenus ne cible pas correctement les ménages qui en ont besoin et, souvent, il privilégie les grandes exploitations, dès lors qu'il est lié à des données sur la production passée. S'ils sont bien ciblés et adaptés au problème à résoudre, les paiements directs peuvent permettre d'atteindre efficacement certains objectifs. Ils peuvent aussi jouer transitoirement un rôle important dans les processus de réforme de l'action publique.

- Dans l'optique d'améliorer l'efficacité des paiements directs, les pays devraient déployer davantage d'efforts pour définir des objectifs précis, comme l'amélioration des performances environnementales ou le soutien des revenus agricoles, pour caractériser les bénéficiaires et en conséquence mieux cibler les mesures gouvernementales. Adapter les paiements nécessite de disposer d'informations à la fois sur l'ampleur du problème à résoudre et sur les coûts marginaux de sa réduction. Ces informations ne sont pas toujours faciles à se procurer ou accessibles à un coût raisonnable. Cependant, des indicateurs indirects appropriés (souvent déjà utilisés dans l'action qui vise les ressources naturelles) et l'amélioration de la disponibilité des données qu'autorisent les technologies modernes de l'information devraient aider à surmonter ces obstacles.

Un certain nombre de pays appliquent des mesures particulières pour stabiliser les revenus des entreprises ou des ménages. Dans un monde censé devenir plus instable et davantage sujet à de nouveaux chocs en raison du changement climatique, des marchés et d'incertitudes diverses, les outils de gestion des risques sont importants. Les travaux de l'OCDE conduisent à proposer un système de gestion des risques comportant trois degrés (encadré 1.7). Celui-ci distingue les risques normaux (qui doivent être assumés et pris en charge par les agriculteurs), les risques plus grands qui nécessitent de faire appel aux marchés (systèmes d'assurance et marchés à terme, par exemple) et les risques catastrophiques qui appellent une intervention des pouvoirs publics. Les systèmes actuels de soutien à la gestion des risques reposent sur un large éventail de mécanismes d'assurance et de stabilisation, et sur l'aide apportée au coup par coup en cas d'événement météorologique extrême, ce qui brouille les frontières entre risques normaux, risques intermédiaires transférables et risques catastrophiques, et joue en défaveur des outils de gestion des risques au niveau de l'exploitation et des instruments qui font appel au marché.

- Les pays devraient clarifier et rationaliser leur politique de gestion des risques. Les frontières entre les risques normaux, qui peuvent être gérés en faisant appel à des instruments fondés sur le marché, et les risques catastrophiques devraient être définies de manière transparente et pragmatique. Le soutien public devrait être axé sur la gestion des risques catastrophiques pour lesquels il n'existe pas de solutions privées. Les politiques de gestion des risques peuvent aussi promouvoir la création de marchés pour la gestion des risques intermédiaires tels que les assurances et les marchés à terme, ou par le biais d'accords coopératifs entre agriculteurs, mais ces politiques doivent être soigneusement conçues pour éviter qu'elles n'empêchent pas de s'épanouir les

Encadré 1.7. Gestion des risques dans l'agriculture : Une approche holistique

Le secteur agricole a toujours été exposé à la volatilité des prix. Les fluctuations des prix des intrants et des produits sont même généralement plus grandes dans l'agriculture que dans les autres secteurs. Cela est dû en partie au fait que la production est tributaire des conditions naturelles et météorologiques, et en partie aux caractéristiques des marchés des produits agricoles de base, qui peuvent amener les prix à réagir vivement aux variations de l'offre. De manière générale, les prix sont plus susceptibles de flamber que de chuter, car beaucoup de produits agricoles peuvent être stockés lorsque les prix sont bas et vendus plus tard.

Les épizooties et les événements météorologiques défavorables comme les inondations et les sécheresses contribuent eux aussi à la volatilité de l'offre et peuvent avoir des répercussions négatives sur les revenus des producteurs, les marchés, les échanges et les consommateurs. On s'attend à ce que leur fréquence augmente sous l'effet du changement climatique.

Liés entre eux, les risques rencontrés en agriculture se cumulent dans certains cas et *se compensent* mutuellement dans d'autres. Ainsi, lorsque les prix des intrants (les engrais, par exemple) et des produits (comme les produits agricoles de base) évoluent dans la même direction, l'effet sur les recettes nettes est limité. Les risques de production peuvent être en partie compensés par les variations des prix : lorsque les rendements des cultures sont bas et les prix élevés, les revenus sont plus stables. C'est l'effet net des risques sur les revenus qui importe.

D'après les travaux de l'OCDE, on peut définir trois degrés de risques, qui n'appellent pas les mêmes réponses :

- Les variations *normales* de la production, des prix et des conditions météorologiques ne requièrent pas de réponse particulière des pouvoirs publics. Ces risques fréquents mais avec un potentiel de dommages limité, peuvent être pris en charge directement par les exploitants dans le cadre de leur plan d'activité ordinaire, moyennant la diversification de la production ou le recours à des technologies de production qui atténuent les fluctuations des rendements. Le lissage des revenus à l'aide de la fiscalité des entreprises fait aussi partie de la gestion du risque normal.
- À l'autre extrémité du spectre, les événements rares mais *catastrophiques* avec des dommages considérables, qui touchent en grand nombre ou en totalité les agriculteurs d'un vaste secteur vont au-delà des capacités des exploitants ou du marché à faire face. Les sécheresses prononcées frappant des régions étendues et la propagation de maladies très contagieuses en sont des exemples. Les pouvoirs publics peuvent avoir à intervenir dans ces cas.
- Entre les risques normaux et les risques catastrophiques se situent les risques *transférables*, qui peuvent faire l'objet d'instruments de marché tels que l'assurance ou les marchés à terme, ou de dispositifs de coopération entre agriculteurs. Les dégâts causés par la grêle et certaines variations des prix du marché sont des exemples de risques transférables.

Les outils de gestion des risques sont essentiels pour permettre aux agriculteurs d'anticiper les chocs, de les éviter et d'y réagir. Une approche globale est nécessaire, pour tenir compte des interactions entre les différentes sources de risques, les différentes stratégies et les différents acteurs (aussi bien publics que privés). Les pouvoirs publics devraient adopter une approche holistique de la gestion des risques, pour évaluer tous les risques et leurs relations mutuelles, et éviter de se polariser sur une seule source, comme les prix. Afin d'améliorer la conception des mesures, il est également essentiel de renforcer la coopération et la communication avec les parties prenantes, agriculteurs et vétérinaires compris, de façon à connaître la capacité des exploitants à gérer les risques et les autres sources à prendre en compte pour améliorer les réponses apportées. Les pouvoirs publics peuvent aussi jouer un rôle de premier plan dans la création de conditions « de départ » satisfaisantes, en fournissant les informations, en établissant les réglementations et en assurant la formation nécessaires au développement d'outils de gestion des risques fondés sur les marchés, comme les contrats à terme, les assurances et les contrats de commercialisation. L'OCDE a énoncé trois principes directeurs à appliquer à la conception des politiques de gestion des risques en agriculture.

Encadré 1.7. **Gestion des risques dans l'agriculture : Une approche holistique** (suite)

- Les politiques de gestion des risques agricoles devraient être concentrées sur les risques catastrophiques qui sont rares mais peuvent causer des dommages importants sur beaucoup d'exploitations en même temps. Les procédures, les responsabilités et les limites de l'intervention publique (notamment les critères de déclenchement et le type et le niveau de l'assistance à apporter) devraient être définies avant que l'événement ne survienne.
- Les pouvoirs publics ne devraient pas apporter de soutien à la gestion du risque « normal ». Cette dernière doit relever des agriculteurs eux-mêmes. Les prix minimums d'intervention ou les paiements déclenchés lorsque les prix ou les recettes sont bas peuvent en réalité être contre-productifs, car ils ont tendance à favoriser des pratiques agricoles plus risquées.
- De même, l'action publique ne doit pas laisser les assurances subventionnées étouffer le marché de l'assurance privée. Les assurances subventionnées peuvent coûter cher à la collectivité et ne dissuadent pas toujours les sinistrés de faire pression sur les pouvoirs publics pour obtenir ponctuellement des aides supplémentaires après une calamité.

Source : OCDE (2011).

solutions de gestion des risques au niveau de l'exploitation et celles fondées sur les instruments du marché. Comme la gestion des risques et des incertitudes demande d'utiliser l'information rare de manière efficiente, les pouvoirs publics devraient prendre les devants en fournissant aux agriculteurs et au secteur privé des informations sur les risques climatiques et de marché, de manière à faciliter le développement des stratégies et outils de gestion des risques.

Des ressources importantes sont consacrées à des investissements dans des services essentiels pour aider le secteur agricole. Ces investissements visent en particulier à améliorer les infrastructures spécifiques au secteur, ainsi que les systèmes de connaissances et d'information agricoles. Ils peuvent répondre à des besoins à long terme du secteur agricole, notamment en améliorant sa productivité et sa durabilité, compte tenu des incertitudes et des difficultés qui l'attendent (OCDE, 2016c). Pourtant, ces investissements restent limités au regard du soutien apporté aux agriculteurs individuellement.

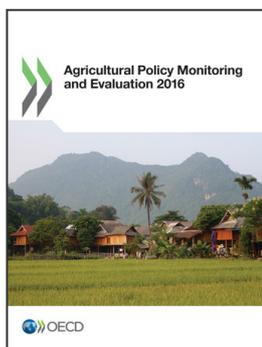
Les pays devraient réorienter une partie croissante de leurs dépenses budgétaires relevant de la politique agricole pour renforcer leur effort de soutien aux services d'intérêt général bénéficiant au secteur agricole. En particulier, des systèmes d'innovation agricole qui fonctionnent bien, des actions appropriées en faveur de la biosécurité et de la prévention de la résistance antimicrobienne, et des investissements dans les infrastructures (physiques ou autres) sont nécessaires pour que le secteur agricole soit mieux préparé pour répondre aux difficultés et opportunités futures, autrement dit pour tirer parti de l'accroissement de la demande de produits alimentaires variés et de grande qualité, être plus réactif aux incertitudes à venir, améliorer sa résilience face aux chocs météorologiques, de marché ou autres, et renforcer ses performances environnementales.

Notes

1. La Chine, la Colombie, la Corée, la Fédération de Russie, l'Islande, l'Indonésie, Israël, le Japon, le Kazakhstan, la Norvège, la Suisse et la Turquie soutiennent les prix du marché. L'Indonésie et le Mexique subventionnent l'énergie et les engrais. Le Brésil, la Colombie, la Fédération de Russie et le Kazakhstan pratiquent la bonification du crédit pour stimuler les investissements agricoles.
2. L'indicateur le plus général du soutien, appelé « estimation totale du soutien », conjugue les transferts versés aux producteurs agricoles individuellement (mesurés par l'estimation du soutien aux producteurs, ou ESP), les dépenses publiques dont le principal bénéficiaire est l'agriculture primaire mais qui ne donnent pas lieu à des versements aux agriculteurs individuellement (mesurées par l'estimation du soutien aux services d'intérêt général, ou ESSG) et le soutien budgétaire destiné aux consommateurs de produits agricoles de base (l'estimation du soutien aux consommateurs, ou ESC, qui ne prend pas en compte la partie du soutien des prix du marché déjà comptabilisée dans l'ESP).

Références

- Banque Mondiale (2016), *Commodity Markets Outlook Q1*, Banque Mondiale, Washington, DC, www.worldbank.org/en/research/commodity-markets.
- Butault, J.P. (2003), « L'évolution des soutiens à l'agriculture en termes réels dans les pays de l'OCDE entre 1986 et 2002 », OCDE, AGR/CA/APM/RD(2003)1/FINAL.
- Obstfeld, M. et al. (2015), « The Choice of Numeraire Matters when Calculating World GDP Growth », CEPR's Policy Portal, 11 Dec 2015, www.voxeu.org/article/choice-numeraire-matters-when-calculating-world-gdp-growth.
- OCDE/FAO (2016, forthcoming), *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2016a), « Estimations du soutien aux producteurs et aux consommateurs », *Statistiques agricoles de l'OCDE (base de données)*, <http://dx.doi.org/10.1787/agr-pcse-data-fr>.
- OCDE (2016b), *Réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau des ministres, 7 et 8 avril 2016 – Déclaration sur des politiques meilleures pour un système alimentaire mondial productif, durable et résilient*, www.oecd.org/fr/agriculture/ministerielle/declarations/.
- OCDE (2016c), *Perspectives d'avenir pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253544-fr>.
- OCDE (2015), *Perspectives économiques de l'OCDE*, volume 2015, numéro 2, Éditions OCDE, Paris, http://dx.doi.org/10.1787/eco_outlook-v2015-2-fr.
- OCDE (2011), *Gestion des risques en agriculture: Évaluation et conception des politiques*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174795-fr>.
- OECD (2008), *Élaboration et mise en œuvre des politiques agricoles – une synthèse*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/fr/tad/politiques-agricoles/40477899.pdf.
- OCDE (2001), *Market Effects of Crop Support Measures*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264195011-en>.
- Victor, D.G. et al. (2014), « Climate Change 2014: Mitigation of Climate Change 2014 », Contribution du Groupe de travail III à Edenhofer, O. et al. (éds.), *Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge et New York, https://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/wg3/ipcc_wg3_ar5_chapter1.pdf.
- Organisation mondiale du commerce (2015), *Nairobi Package*, Genève, https://www.wto.org/english/thewto_e/minist_e/mc10_e/nairobipackage_e.htm.



Extrait de :

Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2016

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_pol-2016-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2016), « Évolution des politiques et du soutien agricoles », dans *Agricultural Policy Monitoring and Evaluation 2016*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_pol-2016-4-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.